

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 562

16 mars 2010

SOMMAIRE

Avant Investment S.A.	26969	Opportunity Fund III Property VI S.à r.l.	26970
Blue Bird Immo S.A.	26935	Opportunity Fund III Property V S.à r.l.	26970
B.T.P. Lease S.A.	26954	Opportunity Fund III Property XII S.à r.l.	26971
Chall'O Music International S.A.	26969	Opportunity Fund III Property XIV S.à r.l.	26934
City-Prom S.A.	26973	Opportunity Fund III Property X S.à r.l.	26934
Column Investments S.à r.l.	26930	Opportunity Fund III Property XVII S.à r.l.	26935
Credit Investing S.A.	26971	Opportunity Fund III Property XVI S.à r.l.	26935
EB8 Fund S. à r.l.	26932	Opportunity Fund III Property XV S.à r.l.	26975
EB8 Fund S. à r.l.	26933	Opportunity Fund III Property XXII S.à r.l.	26976
Excelsa S.A.	26936	Opportunity Fund III Property XXI S.à r.l.	26976
Factolux	26932	Opportunity Fund III Property XX S.à r.l.	26975
Fairchild International Holding S.A.	26955	Paramina Sàrl	26957
G.D. Group Investments S.A.	26954	Project Bird GP ULC SCS	26974
Generali Global Private Equity S.A. SICAR	26970	PSPEUR	26932
Horizon Participations S.A.	26976	Rome Intermediate Holdings S. à r.l.	26955
Icarel S.A.	26930	SIBI S.A.	26955
IMEXAL s. à r.l. Alimentation Import-Ex- port	26974	Syncro S.A.	26956
Immo Frisange S.A.	26933	Viera Invest and Finance S.A.	26931
Inter-Media S.à r.l.	26956	Wölbern Global Shipping	26933
Intro Invest and Finance S.A.	26931		
John & Partners S.A.	26956		
Kirchberg Consulting S.A.	26934		
KPI Retail Property 20 S.à r.l.	26957		
Longbow Capital S.à r.l.	26931		
Lynebat Luxembourg S.A.	26975		
Michelin Luxembourg SCS	26971		
Opportunity Fund III Property IV S.à r.l.	26969		

Icarel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.306.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 15 décembre 2009 que:

- L'assemblée générale des actionnaires décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Fernando SIMOES HELENO, avec adresse au 110, Rua Central da Capela, P-Compo Valongo, de Monsieur Carlos Alberto PINTO RELVAS MELADAS, avec adresse au 627, Av. do Casai, P-Mozelos, Santa Maria da Feira, de Monsieur Piero GETTO avec adresse au 40, Via Castellamonte, I-Banchette et de Monsieur Peter PERLICH, avec adresse au 3, Speckerbruke, Bad Munster am Stein, D-Eberburg, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

- L'assemblée générale des actionnaires décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 13, Rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

- L'assemblée générale des actionnaires a pris connaissance du changement d'adresse du commissaire aux comptes:

* Monsieur Lex Benoy, expert-comptable, de son ancienne adresse professionnelle au 13, Rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg à sa nouvelle adresse professionnelle au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication aux Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 février 2010.

Sabrina Charny

Mandataire

Référence de publication: 2010024108/25.

(100020179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Column Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 142.130.

—
Extrait des résolutions des associés du 31 décembre 2009.

En date du 31 décembre 2009 les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Andrew Spring en tant que gérant A de la Société, et ce avec effet immédiat.
- d'accepter la démission de Monsieur Richard Brekelmans en tant que gérant B de la Société, et ce avec effet immédiat.
- d'accepter la démission de Monsieur Johan Dejans en tant que gérant B de la Société, et ce avec effet immédiat.
- de nommer Monsieur Andrew Spring, demeurant professionnellement au 320, Park Avenue, Suite 1700, USA - 10022 New York, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.
- de nommer Monsieur Richard Brekelmans, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.
- de nommer Monsieur Johan Dejans, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants

- Monsieur Andrew Sping
- Monsieur Richard Brekelmans
- Monsieur Johan Dejans

Pour mention aux fins de la publication aux Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010024112/28.

(100020168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Longbow Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 19.960,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.756.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement de siège social de l'associé suivant, et ce avec effet immédiat:

Charterhouse Square Holdings Limited, Coin House, 2 Gees Court, St. Christopher's Place, Londres W1U 1JA, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication aux Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010024109/16.

(100020172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Viera Invest and Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 81.985.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la démission et de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

Mme. Christelle Ferry, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 2 novembre 2009 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet au 2 novembre 2009.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet au 2 novembre 2009.

Luxembourg, le 2 février 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signature

Référence de publication: 2010024114/18.

(100020663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Intro Invest and Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 82.791.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la démission et de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

Mme. Christelle Ferry, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 2 novembre 2009 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet au 2 novembre 2009.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet au 2 novembre 2009.

Luxembourg, le 2 février 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signature

Référence de publication: 2010024117/18.

(100020673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

EB8 Fund S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 124.219.

—
Extrait des résolutions des associés en date du 25 mars 2009.

En date du 25 mars 2009, les associés ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Monsieur Mark Geoffrey Ross Dunstan de sa fonction de Gérant et ce avec effet au 1^{er} avril 2009

- d'accepter la nomination de:

* Monsieur Paul Lefering, né le 20 octobre 1972 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société et ce avec effet au 1^{er} avril 2009 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 février 2010.

Pour extrait analytique conforme

Marie-Pierre Ghedin

Référence de publication: 2010024119/18.

(100020811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

PSPEUR, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 112.797.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance de la société PSPEUR Sarl qui s'est tenue en date du 29 janvier 2010.

- Le Conseil de Gérance prend acte de la démission de Madame Assunta Di Lorenzo en sa qualité de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 27 octobre 2009.

- Le Conseil de Gérance se compose donc comme suit:

Catégorie A:

Monsieur Patrick Charbonneau et Madame Marie Falardeau

Catégorie B:

Monsieur Marcel Krier, Monsieur Marcel Stephany, Madame Véronique Wauthier et Monsieur Pierre Hamel.

Extrait certifié conforme

Signatures

Référence de publication: 2010024134/17.

(100020796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Factolux, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 140.757.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 26 janvier 2010

1. L'assemblée décide de remplacer l'administrateur et administrateur délégué de la société à savoir, Monsieur Jean-Marc Escriva, par Maître Michaël Dandois, Avocat à la Cour, demeurant au 48 Boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg, à compter de ce jour.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale devant se tenir en 2016.

2. L'assemblée prend note du changement d'adresse du Commissaire aux Comptes: Chester & Jones Sarl, RCS Luxembourg B120.602, 165A route de Longwy, L-4751 Pétange.

Dandois & Meynial

48 Blvd G. - D. Charlotte

L-1330 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010024135/18.

(100020505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

EB8 Fund S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 124.219.

—
Extrait des résolutions des associés en date du 4 novembre 2009

En date du 4 novembre 2009, les associés ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Monsieur Paul Lefering de sa fonction de Gérant et ce avec effet au 4 novembre 2009

- d'accepter la nomination de:

* Madame Alexandra Petitjean, née le 22 juillet 1979 à Remiremont, France, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société et ce avec effet au 4 novembre 2009 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 février 2010.

Pour extrait analytique conforme
Marie-Pierre Ghedin

Référence de publication: 2010024120/18.

(100020861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Immo Frisange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 113.259.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale tenue en date du 28 janvier 2010

Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat, la démission de Madame Albertine FISCHER de ses fonctions d'administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, Madame Sophie BATARDY, née le 22 janvier 1963 à Lille (France), demeurant professionnellement 55-57, Avenue Pasteur L-2311 Luxembourg aux fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Nico HANSEN, demeurant professionnellement 55-57, Avenue Pasteur L-2311 Luxembourg

- Madame Sophie BATARDY, demeurant professionnellement 55-57, Avenue Pasteur L-2311 Luxembourg

- Monsieur Alain BARTHOLME, demeurant professionnellement 55-57, Avenue Pasteur L-2311 Luxembourg

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Luxembourg le 28 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010024122/19.

(100020271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Wölbern Global Shipping, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 139.726.

Herr Hannu WEGNER hat mit Datum vom 20. November 2009 sein Verwaltungsratsmandat niedergelegt.

Mit gleichem Datum wird Herr Werner ACKERMANN als neues Verwaltungsratsmitglied bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2010 kooptiert.

Geschäftsadresse von Herrn ACKERMANN: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 8. Februar 2010.

DZ BANK International S.A.

Für Wölbern Global Shippin

Vera Augsdorter / Thomas Haselhorst

Référence de publication: 2010024125/16.

(100020701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Opportunity Fund III Property XIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 123.384.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 20 janvier 2010

- 1) Monsieur Tim HORROCKS a démissionné de son mandat de gérant.
- 2) Monsieur Roger ELY, né à Hundleby (Royaume-Uni), le 17 janvier 1952, demeurant à PE26FQ Peterborough (Royaume-Uni), 53, Five Arches Orton Wistow, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 février 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Opportunity Fund III Property XIV S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010024188/16.

(100020389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Opportunity Fund III Property X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 121.130.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 20 janvier 2010

- 1) Monsieur Tim HORROCKS a démissionné de son mandat de gérant.
- 2) Monsieur Roger ELY, né à Hundleby (Royaume-Uni), le 17 janvier 1952, demeurant à PE26FQ Peterborough (Royaume-Uni), 53, Five Arches Orton Wistow, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 février 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Opportunity Fund III Property X S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010024189/16.

(100020386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Kirchberg Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.188.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 29 janvier 2010

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 29 janvier 2010, que:

Après avoir constaté que Monsieur Edouard Georges s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, en date du 29 janvier 2010, les Administrateurs restants ont décidé, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Jérôme Wunsch, employé privé, né le 14 juillet 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, comme Administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Edouard Georges, Administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

KIRCHBERG CONSULTING S.A.

François Georges

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010024143/21.

(100020393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Blue Bird Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 92.174.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 29 janvier 2010

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 29 janvier 2010, que:

Après avoir constaté que Monsieur Edouard GEORGES s'est démis de ses fonctions d'administrateur, en date du 29 janvier 2010, les administrateurs restants ont décidé, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Jérôme WUNSCH, employé privé, né le 14 juillet 1959 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Edouard GEORGES, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

BLUE BIRD IMMO S.A.

François Georges / Dr. Peter Hamacher
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010024144/21.

(100020390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Opportunity Fund III Property XVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 123.386.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 20 janvier 2010

- 1) Monsieur Tim HORROCKS a démissionné de son mandat de gérant.
- 2) Monsieur Roger ELY, né à Hundleby (Royaume-Uni), le 17 janvier 1952, demeurant à PE26FQ Peterborough (Royaume-Uni), 53, Five Arches Orton Wistow, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 février 2010.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Opportunity Fund III Property XVI S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010024191/16.

(100020372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Opportunity Fund III Property XVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 123.372.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 20 janvier 2010

- 1) Monsieur Tim HORROCKS a démissionné de son mandat de gérant.
- 2) Monsieur Roger ELY, né à Hundleby (Royaume-Uni), le 17 janvier 1952, demeurant à PE26FQ Peterborough (Royaume-Uni), 53, Five Arches Orton Wistow, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 février 2010.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Opportunity Fund III Property XVII S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010024192/16.

(100020367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Excelsa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 149.951.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of December,
before us Me Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Excelsa S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 9 December 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149951 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The meeting was declared open at 6.30 p.m. with Mr Marc LOESCH, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Charles MONNIER, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Audrey SCARPA, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To create two classes of shares to be denominated class A shares and class B shares, having such rights and privileges as set out in the articles of incorporation of the Company following their restatement and to reclassify the thirty one thousand (31,000) existing shares with a nominal value of one euro (EUR1.-) each, into thirty one thousand (31,000) class A shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

2 To hear a report of the Company's board of directors on the creation of an authorised capital and to approve the creation of an authorised capital of the Company to be set at one hundred million euro (EUR 100,000,000.-) divided into one hundred million (100,000,000) class A shares and/or class B shares.

3 To fully restate the articles of incorporation of the Company without amending the object clause.

4 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to create two classes of shares to be denominated class A shares and class B shares, having such rights and privileges as set out in the articles of incorporation of the Company following their restatement and resolved to reclassify the thirty one thousand (31,000) existing shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each into thirty one thousand (31,000) class A shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to acknowledge the report of the Company's board of directors dated 18 December 2009 on the creation of an authorised capital, a copy of which signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed.

The general meeting of shareholders resolve to approve the creation of an authorised capital of the Company to be set at one hundred million euro (EUR 100,000,000.-) divided into one hundred million (100,000,000) class A shares and/or class B shares, each authorised share having a nominal value of one euro (EUR 1.-), and further resolved that the board of directors is authorised and empowered, within the limits of the authorised capital, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the board of directors within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares, with or

without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the present resolutions of the general meeting of the shareholders of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the articles of incorporation or, as the case may be, by the laws for any amendment of the articles of incorporation.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company without amending the object clause in order to reflect the above resolutions. The articles of incorporation will from now on read as follows:

"Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société anonyme (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation"). The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders.

The Company will exist under the name of "Excelsa S.A."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors. In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests. The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights. In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to article 31 of the Articles of Incorporation, without prejudice to any mandatory provisions of the Laws.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital, Authorised Capital. The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into thirty-one thousand (31,000) class A shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up. The authorised capital of the Company is set at one hundred million euro (EUR 100,000,000.-) divided into one hundred million (100,000,000) class A shares and/or class B shares. Each authorised share has a nominal value of one euro (EUR 1.-).

The Board of Directors is authorised and empowered, within the limits of the authorised capital, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the resolutions adopted by the general meeting of shareholders of the Company of 18 December 2009 in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation. The Board of Directors may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorised capital. Following each increase of the issued capital within the limits of the authorised capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, article 5 will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the Board of Directors or of any person duly authorised and empowered by the Board of Directors for this purpose.

The class A shares and the class B shares are collectively referred to as the "shares".

The rights and obligations attached to the Shares shall be as provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

The shares will be in the form of registered shares or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the Laws prescribe the registered form.

The shares are freely transferable, unless additional terms and conditions have been agreed in writing by the shareholders and the Company in relation to the transfer of shares issued by the Company such as pre-emption rights, tag along rights or drag along rights. Transfers shall be made in compliance with any such additional terms and conditions and with these Articles. The Company is entitled to refuse to register any transfer of shares unless transferred in accordance with these Articles or in accordance with any agreement relating to the transfer of shares to which the Company is a party. Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

With respect to the bearer shares, the Company shall issue bearer share certificates to the relevant shareholders in the form and with the indications prescribed by the Laws. The Company may issue multiple bearer share certificates.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the bearer share certificate(s).

With respect to the registered shares, a shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class (if any) of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right.

Art. 8. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Chapter III. - Board of directors, Auditors

Art. 9. Board of Directors. The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three members, who need not be shareholders themselves (the "Board of Directors"). If and as long as the Company has only one (1) shareholder, the Board of Directors may comprise one (1) member only. The members of the Board of Directors will be appointed by the general meeting of shareholders, who will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for reappointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed members of the Board of Directors as class A director (the "Class A Director") or class B director (the "Class B Director").

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining members of the Board of Directors may elect by co-optation a new director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholders or to the auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The remuneration and other benefits granted to the person(s) to whom the daily management has been entrusted must be reported annually by the Board of Directors to the general meeting of shareholders.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Director or by the joint signatures of any two (2) members of the Board of Directors.

However, if the shareholders have qualified the Directors as Class A Directors or as Class B Directors, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Class A Director and one (1) Class B Director.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who does not need to be a member of the Board of Directors himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) of its members so require. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by majority vote of the directors present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency (when one (1) calendar day can be accepted) or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Directors shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

The meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Board of Directors as his proxy. Any member of the Board of Directors may represent one or several members of the Board of Directors.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the members of the Board of Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Board of Directors may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

A written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

Art. 13. Resolutions of the Board of Directors. The resolutions of the Directors shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions adopted by the Directors as well as of the minutes of the general meeting of shareholders, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Director or by any two (2) Directors acting jointly.

The resolutions adopted by the single Director shall be documented in writing and signed by the single Director.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the general meeting of shareholders, the members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall disclose such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction.

Such transaction and such Director's interest therein shall be disclosed in a special report to the next general meeting of shareholders before any vote by the latter on any other resolution.

If the Board of Directors only comprises one (1) member it suffices that the transactions between the Company and its director, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a member of the Board of Directors, or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Directors' Liability - Indemnification. No member of the Board of Directors commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Members of the Board of Directors are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Directors, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been director, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Confidentiality. Even after cessation of their mandate or function, any member of the Board of Directors, as well as any person who is invited to attend a meeting of the Board of Directors, shall not disclose information on the Company, the disclosure of which may have adverse consequences for the Company, unless such divulgation is required (i) by a legal or regulatory provision applicable to sociétés anonymes or (ii) for the public benefit.

Art. 18. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors will be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders, save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Chapter IV. - General meeting of Shareholders

Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders will be held on the third Friday of June of each year at 11.00 a.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Other General Meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) (if any) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require. General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 22. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 23. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder. The Board of Directors may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by visioconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Art. 24. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors or, in their absence, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders. The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

Art. 25. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 26. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorized to cast their vote by ballot papers ("formulaires") expressed in the English language.

Any ballot paper ("formulaire") shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper ("formulaire") which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorized representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper ("formulaire") shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper ("formulaire") received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes. A ballot paper ("formulaire") shall be deemed to have been received:

(a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or

(b) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds (2/3rds) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Art. 27. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 28. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 29. Adoption of Financial Statements. The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 30. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders, it being understood that any distribution shall be subject to the following provisions. Distributions shall be allocated as follows:

(i) in case distribution is made during the financial year ending on 31 December 2010 and the total amount of distributions made at this point in time since the Company's incorporation (in one or more tranches) (the "Distribution Amount"):

(x) is lower than fifty percent (50%) of the amount of the share capital and capital reserves paid in by the holders of class A shares (the "A Capital Contribution") and share capital and capital reserves paid in by the holders of the class B shares (the "B Capital Contribution", and together with the A Capital Contribution, the "Total Capital Contribution"), the Distribution Amount shall be one hundred percent (100%) paid on the class A shares; (y) is equal or higher than fifty percent (50%) of the Total Capital Contribution, the Distribution Amount shall be allocated to the class A shares and the class B shares in such a manner that in aggregate the Distribution Amount shall be paid on the class A shares and the class B share on a pro rata basis; (ii) in case distribution is made during the financial year ending on 31 December 2011 and the Distribution Amount:

(x) is lower than forty percent (40%) of the amount of the Total Capital Contribution, the Distribution Amount shall be one hundred percent (100%) paid on the class A shares;

(y) is equal or higher than forty percent (40%) of the Total Capital Contribution, the Distribution Amount shall be allocated to the class A shares and the class B shares in such a manner that in aggregate the Distribution Amount shall be paid on the class A shares and the class B share on a pro rata basis;

(iii) in case distribution is made during the financial year ending on 31 December 2012 and the Distribution Amount:

(x) is lower than thirty percent (30%) of the amount of the Total Capital Contribution, the Distribution Amount shall be one hundred percent (100%) paid on the class A shares;

(y) is equal or higher than thirty percent (30%) of the Total Capital Contribution, the Distribution Amount shall be allocated to the class A shares and the class B shares in such a manner that in aggregate the Distribution Amount shall be paid on the class A shares and the class B share on a pro rata basis;

(iv) in case distribution is made during the financial year ending on 31 December 2013 and the Distribution Amount:

(x) is lower than fifteen percent (15%) of the amount of the Total Capital Contribution, the Distribution Amount shall be one hundred percent (100%) paid on the class A shares;

(y) is equal or higher than fifteen percent (15%) of the Total Capital Contribution, the Distribution Amount shall be allocated to the class A shares and the class B shares in such a manner that in aggregate the Distribution Amount shall be paid on the class A shares and the class B share on a pro rata basis;

(v) in case distribution is made during the financial year ending on 31 December 2014 and the Distribution Amount:

(x) is lower than ten percent (10%) of the amount of the Total Capital Contribution, the Distribution Amount shall be one hundred percent (100%) paid on the class A shares;

(y) is equal or higher than ten percent (10%) of the Total Capital Contribution, the Distribution Amount shall be allocated to the class A shares and the class B shares in such a manner that in aggregate the Distribution Amount shall be paid on the class A shares and the class B share on a pro rata basis;

(vi) in case distribution is made during the financial year ending on 31 December 2015 and the Distribution Amount:

(x) is lower than five percent (5%) of the amount of the Total Capital Contribution, the Distribution Amount shall be one hundred percent (100%) paid on the class A shares;

(y) is equal or higher than five percent (5%) of the Total Capital Contribution, the Distribution Amount shall be allocated to the class A shares and the class B shares in such a manner that in aggregate the Distribution Amount shall be paid on the class A shares and the class B share on a pro rata basis;

(vii) in case distribution is made during the financial year ending on 31 December 2016 and the Distribution Amount:

(x) is lower than five percent (5%) of the amount of the Total Capital Contribution, the Distribution Amount shall be one hundred percent (100%) paid on the class A shares;

(y) is equal or higher than five percent (5%) of the Total Capital Contribution, the Distribution Amount shall be allocated to the class A shares and the class B shares in such a manner that in aggregate the Distribution Amount shall be paid on the class A shares and the class B share on a pro rata basis; and

(viii) in case distribution is made during or after the financial year ending on 31 December 2017, the Distribution Amount shall be paid on the class A shares and the class B share on a pro rata basis.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed as follows:

(i) in case the liquidation occurs during the financial year ending on 31 December 2010 and the liquidation proceeds:

(x) are lower than one hundred fifty percent (150%) of the Total Capital Contribution, the class B shares will entitle to such amount of the liquidation proceeds as equal to the B Capital Contribution and the remainder of the liquidation proceeds shall be paid one hundred percent (100%) on the class A shares;

(y) are equal or higher than one hundred fifty percent (150%) of the Total Capital Contribution, the liquidation proceeds shall be paid on the class A shares and the class B shares on a pro rata basis;

(ii) in case the liquidation occurs during the financial year ending on 31 December 2011 and the liquidation proceeds:

(x) are lower than one hundred forty percent (140%) of the Total Capital Contribution, the class B shares will entitle to such amount of the liquidation proceeds as equal to the B Capital Contribution and the remainder of the liquidation proceeds shall be paid one hundred percent (100%) on the class A shares;

(y) are equal or higher than one hundred forty percent (140%) of the Total Capital Contribution, the liquidation proceeds shall be paid on the class A shares and the class B shares on a pro rata basis;

(iii) in case the liquidation occurs during the financial year ending on 31 December 2012 and the liquidation proceeds:

(x) are lower than one hundred thirty percent (130%) of the Total Capital Contribution, the class B shares will entitle to such amount of the liquidation proceeds as equal to the B Capital Contribution and the remainder of the liquidation proceeds shall be paid one hundred percent (100%) on the class A shares;

(y) are equal or higher than one hundred thirty percent (130%) of the Total Capital Contribution, the liquidation proceeds shall be paid on the class A shares and the class B shares on a pro rata basis;

(iv) in case the liquidation occurs during the financial year ending on 31 December 2013 and the liquidation proceeds:

(x) are lower than one hundred fifteen percent (115%) of the Total Capital Contribution, the class B shares will entitle to such amount of the liquidation proceeds as equal to the B Capital Contribution and the remainder of the liquidation proceeds shall be paid one hundred percent (100%) on the class A shares;

(y) are equal or higher than one hundred fifteen percent (115%) of the Total Capital Contribution, the liquidation proceeds shall be paid on the class A shares and the class B shares on a pro rata basis;

(v) in case the liquidation occurs during the financial year ending on 31 December 2014 and the liquidation proceeds:

(x) are lower than one hundred ten percent (110%) of the Total Capital Contribution, the class B shares will entitle to such amount of the liquidation proceeds as equal to the B Capital Contribution and the remainder of the liquidation proceeds shall be paid one hundred percent (100%) on the class A shares;

(y) are equal or higher than one hundred ten percent (110%) of the Total Capital Contribution, the liquidation proceeds shall be paid on the class A shares and the class B shares on a pro rata basis;

(vi) in case the liquidation occurs during the financial year ending on 31 December 2015 and the liquidation proceeds:

(x) are lower than one hundred five percent (105%) of the Total Capital Contribution, the class B shares will entitle to such amount of the liquidation proceeds as equal to the B Capital Contribution and the remainder of the liquidation proceeds shall be paid one hundred percent (100%) on the class A shares;

(y) are equal or higher than one hundred five percent (105%) of the Total Capital Contribution, the liquidation proceeds shall be paid on the class A shares and the class B shares on a pro rata basis;

(vii) in case the liquidation occurs during the financial year ending on 31 December 2016 and the liquidation proceeds:

(x) are lower than one hundred five percent (105%) of the Total Capital Contribution, the class B shares will entitle to such amount of the liquidation proceeds as equal to the B Capital Contribution and the remainder of the liquidation proceeds shall be paid one hundred percent (100%) on the class A shares;

(y) are equal or higher than one hundred five percent (105%) of the Total Capital Contribution, the liquidation proceeds shall be paid on the class A shares and the class B shares on a pro rata basis; and

(viii) if the liquidation occurs during or after the financial year ending on 31 December 2017, the liquidation proceeds shall be paid on the class A shares and the class B share on a pro rata basis, it being understood that if the liquidation proceeds are lower than the Total Capital Contribution, liquidation proceeds shall be paid on the class A shares and the class B shares on the basis of the same proportion as existing in relation to the A Capital Contribution and the B Capital Contribution compared to the Total Capital Contribution.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 32. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended."

There being no other business on the agenda, the meeting was closed at 07.00 p.m.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at thousand euro. The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Excelsa S.A., une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, constituée suivant un acte du notaire soussigné, en date du 9 décembre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149951. Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 18.30 heures sous la présidence de Maître Marc LOESCH, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Maître Charles MONNIER, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Audrey SCARPA, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Création de deux d'actions portant la dénomination d'actions de catégorie A et d'actions de catégorie B, ayant les droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société suite à leur refonte et conversion des trente et un mille (31.000) actions existantes, ayant une valeur nominale de un (EUR 1,-) chacune, en trente et un mille (31.000) actions de catégorie A, ayant une valeur nominale de un (EUR 1,-) chacune.

2 Prise de connaissance du rapport du conseil d'administration relatif à la création d'un capital autorisé et approbation de la création d'un tel capital autorisé d'un montant de cent millions d'euros (EUR 100.000.000,-) divisé en cent millions (EUR 100.000.000) d'actions de catégorie A et/ou de catégorie B.

3 Refonte des statuts de la Société sans modification de l'objet social.

4 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de créer deux catégories d'actions dénommées actions de catégorie A et actions de catégorie B, ayant les droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société suite à leur refonte et a décidé de convertir les trente et un mille (31.000) actions existantes, ayant une valeur nominale de un (EUR 1,-) chacune, en trente et un mille (31.000) actions de catégorie A, ayant une valeur nominale de un (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de prendre acte du rapport du conseil d'administration daté du 18 décembre 2009 relatif à la création d'un capital autorisé, une copie dudit rapport, après avoir été signée par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné restera annexée au présent acte.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'approuver la création d'un capital autorisé d'un montant de cent millions d'euros (EUR 100.000.000,-) divisé en cents millions (100.000.000) d'actions de catégorie A et/ou de catégorie B, chaque action autorisée ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) et a également décidé que le conseil d'administration est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le conseil d'administration à concurrence du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication des présentes

résolutions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les statuts ou, le cas échéant, par les lois pour toute modification des statuts.

Troisième résolution

L'Associé a décidé de refondre les statuts de la Société sans modifier l'objet social, afin de refléter les résolutions ci-dessus. Ces statuts seront dorénavant rédigés comme suit:

"Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société anonyme (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les "Lois") et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un actionnaire unique, propriétaire de la totalité des actions, ou plusieurs actionnaires.

La Société adopte la dénomination "Excelsa S.A."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration. Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts pour toute modification des Statuts, et conformément à l'article 31 des Statuts, sans préjudice des dispositions impératives des Lois.

Chapitre II. - Capital, Actions

Art. 5. Capital Emis, Capital Autorisé. Le capital émis de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trente et un mille (31.000) actions de catégorie A, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cent millions d'euros (EUR 100.000.000,-) divisé en cent millions (100.000.000) d'actions de catégorie A et/ou actions de catégorie B. Chaque action autorisée a une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le Conseil d'Administration à concurrence du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire.

Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société le 18 décembre 2009 dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par les Lois, l'article 5 sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le Conseil d'Administration.

Les droits et obligations inhérents aux actions sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Article 6. Actions

Chaque action donne droit à une voix.

Les actions seront nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires, à l'exception des cas où les Lois exigent des actions nominatives. Les actions sont librement cessibles, à moins que des conditions supplémentaires quant à la cession ou la transmission des actions émises par la Société, telles que des droits de pré-emption, d'achat forcé ou de vente forcée, ont été convenues par écrit entre les actionnaires et la Société. Toute cession d'action doit être effectuée conformément à ces conditions supplémentaires et les Statuts. La Société peut refuser d'inscrire une cession d'action, à moins que celle-ci n'ait été effectuée conformément aux Statuts et tout accord relatif aux cession et transmission d'actions auquel la Société est partie.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Concernant les actions au porteur, la Société doit émettre aux actionnaires concernés des certificats d'actions au porteur dans les formes et avec les mentions imposées par les Lois. La Société peut émettre des certificats d'actions au porteur multiples.

La cession d'actions au porteur s'effectue par la seule remise des certificats d'actions au porteur.

Concernant les actions nominatives, un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions (s'il y en a), l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les cessions des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples. Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action emporte de plein droit acceptation des Statuts et des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts. Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription.

Art. 8. Rachat d'actions. La Société peut racheter ses propres actions. L'acquisition et la détention de ses propres actions s'effectuera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

Chapitre III. - Conseil d'administration, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gestion. La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires (le "Conseil d'Administration"). Si et aussi longtemps que la Société ne comptera qu'un (1) actionnaire, le Conseil d'Administration pourra être composé d'un (1) seul membre.

Les membres du Conseil d'Administration seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne pourra excéder six (6) ans. Ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires pourra décider de qualifier les membres désignés du Conseil d'Administration comme administrateur de catégorie A (les "Administrateurs de Catégorie A") ou administrateur de catégorie B (les "Administrateurs de Catégorie B"). En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les membres restants du Conseil d'Administration peuvent élire par cooptation un nouvel administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui devra ratifier cette cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au(x) commissaires(s) aux comptes relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La rémunération et les autres avantages accordés au(x) personne(s) auxquelles la gestion journalière de la Société a été confiée devront être rapportés annuellement par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale des actionnaires.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'Administrateur unique ou par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d'Administration.

Toutefois, si les actionnaires ont qualifié les Administrateurs d'Administrateurs de Catégorie A ou d'Administrateurs de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B.

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le "Secrétaire").

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Sauf en cas d'urgence (auquel cas un (1) jour calendaire suffira) ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil d'Administration, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil d'Administration. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration pourra déterminer de temps à autre.

Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire. Tout membre du Conseil d'Administration pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer que si au moins la moitié (1/2) des membres du Conseil d'Administration en fonction est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil

d'Administration présents ou représentés à cette réunion. Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil d'Administration pourra déterminer toute autre règle concernant ce qui précède dans son règlement intérieur.

Une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Art. 13. Résolutions du Conseil d'Administration. Les résolutions des Administrateurs doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites adoptées par les Administrateurs aussi bien que les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires, destinés à être produit en justice ou ailleurs, pourront être signés par l'Administrateur unique ou par deux (2) Administrateurs agissant conjointement.

Les résolutions adoptées par l'Administrateur unique seront consignées par écrit et signées par l'Administrateur unique.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, les membres du Conseil d'Administration peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un membre du Conseil d'Administration de la Société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, celui-ci devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet d'une telle transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires dans un rapport spécial et au plus tard avant tout vote ou toute autre décision.

Si le Conseil d'Administration comprend un membre unique, il suffit qu'il soit fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société. Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un membre du Conseil d'Administration ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Administrateurs - Indemnisation. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les membres du Conseil d'Administration sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout membre du Conseil d'Administration, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Confidentialité. Même après la cessation de leur mandat ou fonction, tout membre du Conseil d'Administration, de même que toute personne invitée à participer à une réunion du Conseil d'Administration, ne devra pas dévoiler des informations sur la Société dont la divulgation pourrait avoir des conséquences défavorables pour celle-ci, à moins que cette révélation ne soit exigée par (i) une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou (ii) l'intérêt du public.

Art. 18. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Le(s) commissaire(s) aux comptes ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six (6) ans. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires, sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. L'actionnaire unique exerce les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le troisième vendredi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Autres Assemblées Générales. Le Conseil d'Administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes (s'il y en a) peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 22. Convocation des Assemblées Générales. Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 23. Présence - Représentation. Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale d'actionnaires.

Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale des actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a besoin d'être lui-même actionnaire. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

Art. 24. Procédure. Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration ou, en leur absence, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 25. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Le Conseil d'Administration doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée. L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 26. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise; ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées, et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Art. 27. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par les membres du bureau et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

Chapitre V. - Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 28. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 29. Approbation des Comptes Annuels. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Art. 30. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale") conformément à la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision,

en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires, étant entendu que toute distribution sera soumise aux dispositions qui suivent.

Toute distribution devra être allouée comme suit:

(i) dans l'hypothèse où une distribution est faite pendant l'année sociale se clôturant le 31 décembre 2010 et que le montant total des distributions faites à ce jour depuis la constitution de la Société (en une ou plusieurs tranches) (le "Montant de Distribution"):

(x) est inférieur à cinquante pourcent (50%) du montant versé par les propriétaires d'actions de catégorie A au titre de capital et de réserves (l'"Apport en Capital A") et du montant versé par les propriétaires d'actions de catégorie B au titre de capital et de réserves (l'"Apport en Capital B", et collectivement avec l'Apport en Capital A, l'"Apport en Capital Total"), le Montant de Distribution sera payé à cent pourcent (100%) aux actions de catégorie A;

(y) est égal ou supérieur à cinquante pourcent (50%) de l'Apport en Capital Total, le Montant de Distribution sera réparti entre les actions de catégorie A et les actions de catégorie B de telle manière qu'au total le Montant de Distribution soit payé aux actions de catégories A et aux actions de catégorie B sur une base pro rata;

(ii) dans l'hypothèse où une distribution est faite pendant l'année sociale se clôturant le 31 décembre 2011 et que le Montant de Distribution: (x) est inférieur à quarante pourcent (40%) à l'Apport en Capital Total, le Montant de Distribution sera payé à cent pourcent (100%) aux actions de catégorie A;

(y) est égal ou supérieur à quarante pourcent (40%) de l'Apport en Capital Total, le Montant de Distribution sera réparti entre les actions de catégorie A et les actions de catégorie B de telle manière qu'au total le Montant de Distribution soit payé aux actions de catégories A et aux actions de catégorie B sur une base pro rata;

(iii) dans l'hypothèse où une distribution est faite pendant l'année sociale se clôturant le 31 décembre 2012 et que le Montant de Distribution: (x) est inférieur à trente pourcent (30%) à l'Apport en Capital Total, le Montant de Distribution sera payé à cent pourcent (100%) aux actions de catégorie A; (y) est égal ou supérieur à trente pourcent (30%) de l'Apport en Capital Total, le Montant de Distribution sera réparti entre les actions de catégorie A et les actions de catégorie B de telle manière qu'au total le Montant de Distribution soit payé aux actions de catégories A et aux actions de catégorie B sur une base pro rata;

(iv) dans l'hypothèse où une distribution est faite pendant l'année sociale se clôturant le 31 décembre 2013 et que le Montant de Distribution: (x) est inférieur à quinze pourcent (15%) à l'Apport en Capital Total, le Montant de Distribution sera payé à cent pourcent (100%) aux actions de catégorie A; (y) est égal ou supérieur à quinze pourcent (15%) de l'Apport en Capital Total, le Montant de Distribution sera réparti entre les actions de catégorie A et les actions de catégorie B de telle manière qu'au total le Montant de Distribution soit payé aux actions de catégories A et aux actions de catégorie B sur une base pro rata;

(v) dans l'hypothèse où une distribution est faite pendant l'année sociale se clôturant le 31 décembre 2014 et que le Montant de Distribution: (x) est inférieur à dix pourcent (10%) à l'Apport en Capital Total, le Montant de Distribution sera payé à cent pourcent (100%) aux actions de catégorie A; (y) est égal ou supérieur à dix pourcent (10%) de l'Apport en Capital Total, le Montant de Distribution sera réparti entre les actions de catégorie A et les actions de catégorie B de telle manière qu'au total le Montant de Distribution soit payé aux actions de catégories A et aux actions de catégorie B sur une base pro rata;

(vi) dans l'hypothèse où une distribution est faite pendant l'année sociale se clôturant le 31 décembre 2015 et que le Montant de Distribution: (x) est inférieur à cinq pourcent (5%) à l'Apport en Capital Total, le Montant de Distribution sera payé à cent pourcent (100%) aux actions de catégorie A;

(y) est égal ou supérieur à cinq pourcent (5%) de l'Apport en Capital Total, le Montant de Distribution sera réparti entre les actions de catégorie A et les actions de catégorie B de telle manière qu'au total le Montant de Distribution soit payé aux actions de catégories A et aux actions de catégorie B sur une base pro rata;

(vii) dans l'hypothèse où une distribution est faite pendant l'année sociale se clôturant le 31 décembre 2016 et que le Montant de Distribution: (x) est inférieur à cinq pourcent (5%) à l'Apport en Capital Total, le Montant de Distribution sera payé à cent pourcent (100%) aux actions de catégorie A;

(y) est égal ou supérieur à cinq pourcent (5%) de l'Apport en Capital Total, le Montant de Distribution sera réparti entre les actions de catégorie A et les actions de catégorie B de telle manière qu'au total le Montant de Distribution soit payé aux actions de catégories A et aux actions de catégorie B sur une base pro rata; et

(viii) dans l'hypothèse où une distribution est faite pendant ou après l'année sociale se clôturant le 31 décembre 2017, le Montant de Distribution doit être payé aux actions de catégories A et aux actions de catégorie B sur une base pro rata.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil d'Administration peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti entre le(s) actionnaire(s) comme suit:

(i) dans l'hypothèse où la liquidation est faite pendant l'année sociale se clôturant le 31 décembre 2010 et que le montant du boni de liquidation:

(x) est inférieur à cent cinquante pourcent (150%) à l'Apport en Capital Total, les actions de catégorie B donneront droit à une part du boni de liquidation d'un montant égal à l'Apport en Capital B et le solde du boni de liquidation sera payé à cent pourcent (100%) aux actions de catégorie A;

(y) est égal ou supérieur à cent cinquante pourcent (150%) à l'Apport en Capital Total, le boni de liquidation sera payé aux actions de catégories A et aux actions de catégorie B sur une base pro rata;

(ii) dans l'hypothèse où la liquidation est faite pendant l'année sociale se clôturant le 31 décembre 2011 et que le montant du boni de liquidation: (x) est inférieur à cent quarante pourcent (140%) à l'Apport en Capital Total, les actions de catégorie B donneront droit à une part du boni de liquidation d'un montant égal à l'Apport en Capital B et le solde du boni de liquidation sera payé à cent pourcent (100%) aux actions de catégorie A; (y) est égal ou supérieur à cent quarante pourcent (140%) à l'Apport en Capital Total, le boni de liquidation sera payé aux actions de catégories A et aux actions de catégorie B sur une base pro rata;

(iii) dans l'hypothèse où la liquidation est faite pendant l'année sociale se clôturant le 31 décembre 2012 et que le montant du boni de liquidation:

(x) est inférieur à cent trente pourcent (130%) à l'Apport en Capital Total, les actions de catégorie B donneront droit à une part du boni de liquidation d'un montant égal à l'Apport en Capital B et le solde du boni de liquidation sera payé à cent pourcent (100%) aux actions de catégorie A;

(y) est égal ou supérieur à cent trente pourcent (130%) à l'Apport en Capital Total, le boni de liquidation sera payé aux actions de catégories A et aux actions de catégorie B sur une base pro rata;

(iv) dans l'hypothèse où la liquidation est faite pendant l'année sociale se clôturant le 31 décembre 2013 et que le montant du boni de liquidation:

(x) est inférieur à cent quinze pourcent (115%) à l'Apport en Capital Total, les actions de catégorie B donneront droit à une part du boni de liquidation d'un montant égal à l'Apport en Capital B et le solde du boni de liquidation sera payé à cent pourcent (100%) aux actions de catégorie A; (y) est égal ou supérieur à cent quinze pourcent (115%) à l'Apport en Capital Total, le boni de liquidation sera payé aux actions de catégories A et aux actions de catégorie B sur une base pro rata;

(v) dans l'hypothèse où la liquidation est faite pendant l'année sociale se clôturant le 31 décembre 2014 et que le montant du boni de liquidation: (x) est inférieur à cent dix pour cent (110%) à l'Apport en Capital Total, les actions de catégorie B donneront droit à une part du boni de liquidation d'un montant égal à l'Apport en Capital B et le solde du boni de liquidation sera payé à cent pour cent (100%) aux actions de catégorie A; (y) est égal ou supérieur à cent dix pour cent (110%) à l'Apport en Capital Total, le boni de liquidation sera payé aux actions de catégories A et aux actions de catégorie B sur une base pro rata;

(vi) dans l'hypothèse où la liquidation est faite pendant l'année sociale se clôturant le 31 décembre 2015 et que le montant du boni de liquidation:

(x) est inférieur à cent cinq pour cent (105%) à l'Apport en Capital Total, les actions de catégorie B donneront droit à une part du boni de liquidation d'un montant égal à l'Apport en Capital B et le solde du boni de liquidation sera payé à cent pour cent (100%) aux actions de catégorie A;

(y) est égal ou supérieur à cent cinq pour cent (105%) à l'Apport en Capital Total, le boni de liquidation sera payé aux actions de catégories A et aux actions de catégorie B sur une base pro rata;

(vii) dans l'hypothèse où la liquidation est faite pendant l'année sociale se clôturant le 31 décembre 2016 et que le montant du boni de liquidation:

(x) est inférieur à cent cinq pour cent (105%) à l'Apport en Capital Total, les actions de catégorie B donneront droit à une part du boni de liquidation d'un montant égal à l'Apport en Capital B et le solde du boni de liquidation sera payé à cent pour cent (100%) aux actions de catégorie A; (y) est égal ou supérieur à cent cinq pour cent (105%) à l'Apport en Capital Total, le boni de liquidation sera payé aux actions de catégories A et aux actions de catégorie B sur une base pro rata; et

(viii) dans l'hypothèse où la liquidation est faite pendant ou après l'année sociale se clôturant le 31 décembre 2017, le boni de liquidation doit être payé aux actions de catégories A et aux actions de catégorie B sur une base pro rata,

étant entendu que dans l'hypothèse où le boni de liquidation est inférieur à l'Apport en Capital Total, le boni de liquidation doit être payé aux actions de catégories A et aux actions de catégorie B dans la même proportion que celle existant entre à l'Apport en Capital A d'une part et l'Apport en Capital B d'autre part et l'Apport en Capital Total.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 32. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée."

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée fut levée à 19.00 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à mille euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. LOESCH, C. MONNIER, A. SCARPA, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16148. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, sur base d'un mandat oral.

Luxembourg, le 4 février 2010.

C. WERSANDT.

Référence de publication: 2010024673/1037.

(100019294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

G.D. Group Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 70.204.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010025381/9.

(100021430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

B.T.P. Lease S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 89.184.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 28 janvier 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré close pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- la société anonyme B.T.P. LEASE S.A., dont le siège social était à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, a été dénoncé en date du 7 novembre 2005, inscrite au RCS sous le numéro B0089184;

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Hakima GOUNI

Le liquidateur

Référence de publication: 2010024227/17.

(100020685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Rome Intermediate Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 450.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 136.187.

—
EXTRAIT

L'adresse du gérant de catégorie A suivant de la Société a changé:

- Monsieur Michael FORD-DEEGAN, réside désormais au 1740 N. Rhodes, Suite 297, Arlington, Virginia 22201, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rome Intermediate Holding S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signature
Gérant B

Référence de publication: 2010024146/17.

(100020350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Fairchild International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 67.902.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 28 janvier 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré close pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- la société anonyme FAIRCHILD INTERNATIONAL HOLDING SA, dont le siège social était à L-1450 Luxembourg, 28, Côte D'Eich, a été dénoncé en date du 5 septembre 2005, inscrite au RCS sous le numéro B0067902;

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Maître Hakima GOUNI
Le liquidateur

Référence de publication: 2010024228/17.

(100020682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

SIBI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 55.611.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 28 janvier 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant la société commerciale, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société anonyme SIBI SA, dont le siège social à L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal, a été dénoncé en date du 16 janvier 2002, inscrite au RCS sous le numéro B0055611;

Ledit jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Hakima GOUNI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 18 février 2010 au greffe de la 6^{ème} chambre du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale.

Pour extrait conforme
Maître Hakima GOUNI
Le liquidateur

Référence de publication: 2010024225/20.

(100020690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Inter-Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 139, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 78.707.

—
*Gesellschafterbeschluss vom 05. Februar 2010**Erster Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft Inter-Media S.à r.l. beschließt die Abberufung von Herrn Horst SAUER, wohnhaft in L-6793 Grevenmacher, 17, route de Trèves von seinem Mandat als Geschäftsführer.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft Inter-Media S.à r.l. beschließt Herrn Horst SAUER, wohnhaft in L-6793 Grevenmacher, 17, route de Trèves zum technischen Geschäftsführer zu ernennen, welcher die Gesellschaft durch Gegenzeichnung des administrativen Geschäftsführers rechtskräftig verpflichten kann.

Dritter und letzter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft Inter-Media S.à r.l. beschließt Herrn Dennis RADTKE, wohnhaft in D-55569 Monzingen, 1, Lehrstrasse zum administrativen Geschäftsführer zu ernennen, welcher die Gesellschaft durch Gegenzeichnung des Technischen Geschäftsführers rechtskräftig verpflichten kann.

Gekko Invest S.A.

Dennis RADTKE / Chris EULER / Dieter KREIS

Référence de publication: 2010024262/21.

(100020368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Syncro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 71.825.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 28 janvier 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant la société commerciale, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société anonyme SYNCRO S.A., dont le siège social à L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal, a été dénoncé en date du 16 janvier 2002, inscrite au RCS sous le numéro B0071825;

Ledit jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Hakima GOUNI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 18 février 2010 au greffe de la 6ème chambre du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale.

Pour extrait conforme

Maître Hakima GOUNI

Le liquidateur

Référence de publication: 2010024226/20.

(100020688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

John & Partners S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 83.355.

—
Le 4 janvier 2010 la société FIDUCENTER S.A. a dénoncé de plein droit son contrat de domiciliation avec ladite société JOHN & PARTNERS S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCENTER S.A.

Marc Koeune / Michaël Zianveni

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010024204/12.

(100020631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Paramina Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.775.

—
Extrait des Résolutions de l'associé unique du 1^{er} février 2010

L'associé unique de Paramina S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission du gérant suivant avec effet au 1^{er} février 2010:

* Luxembourg Corporation Company S.A.

- de nommer les personnes suivantes "Gérant A" avec effet au 1^{er} février 2010 et ce pour une durée illimitée:

* Patrick K. Fox, né le 8 août 1957 à Illinois, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 3953 Maple Avenue, Woodlawn Hall at Old Parkland, Suite 300, TX 75219 Dallas, Etats-Unis d'Amérique;

* Ron J. Hoyl, né le 18 mars 1963 à Texas, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 3953 Maple Avenue, Woodlawn Hall at Old Parkland, Suite 300, TX 75219 Dallas, Etats-Unis d'Amérique;

- de nommer les personnes suivantes "Gérant B" avec effet au 1^{er} février 2010 et ce pour une durée illimitée:

* Alexandra Petitjean, né le 22 juillet 1979 à Remiremont, France, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

* Eric Lechat, né le 21 février 1980 à Leuven, Belgique, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Jan Willem Overheul / Alexandra Petitjean

Référence de publication: 2010024118/25.

(100020784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

KPI Retail Property 20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 114.060.

—
In the year two thousand nine, the twenty-fourth day of December.

Before Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of KPI Retail Property 20 S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 114.060 and having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) (the Company). The Company has been incorporated on December 30, 2005 pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 856 of April 29, 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on September 14, 2007 pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2883 of December 12, 2007.

There appeared:

1. ORC Heidi Holdings S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 124.976, having a share capital of sixty-nine thousand five hundred and fifty euro (EUR 69,550.-),

hereby represented by Régis Galiotto, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and

2. BGP Investment S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97.795, having a share capital of forty-five thousand euro (EUR 45,000.-),

hereby represented by Régis Galiotto, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The appearing parties referred to under items 1. and 2. above are the current shareholders of the Company and are hereafter referred to as the Shareholders.

The proxies from the Shareholders, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That four thousand five hundred sixty-nine (4,569) class A shares of the Company and seven thousand nine hundred thirty-one (7,931) class B shares of the Company all such shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each, representing one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Creation of new classes of shares in the share capital of the Company being the class C shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the Class C Shares) and the class D shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the Class D Shares), which will each have such rights and features as set out in the articles of association of the Company (the Articles) as they are proposed to be amended under items 5., 6., 7., 8. and 9. of this agenda;

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by four thousand five hundred sixty-nine (4,569) shares of class A (the Class A Shares) and seven thousand nine hundred and thirty-one (7,931) shares of class B (the Class B Shares) having a par value of one euro (EUR 1.-) each to twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) by way of the creation and issuance of four thousand five hundred sixty-nine (4,569) Class C Shares and seven thousand nine hundred thirty-one (7,931) Class D Shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

4. Subscription to and payment of the newly created and issued shares as specified under item 2. and 3. above by a contribution in kind and in cash.

5. Subsequent amendment to article 5.1. of the Articles in order to reflect the increase of the share capital specified under item 3. above.

6. Amendment to article 5.2. in the Articles.

7. Insertion of new articles 8.3. and 8.6. and subsequent renumbering of the following articles.

8. Amendment to articles 8.4., 11.2.1., 11.2.2., 13.1., 13.2., 15.3.1., 15.3.2., 21.4., and 24. in the Articles.

9. Insertion of new articles 12.6., 12.7., 12.8., 12.9. and 12.10. in the Articles.

10. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

11. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Shareholders waive the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to create new classes of shares in the share capital of the Company, being the Class C Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each and the Class D Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each which will each have such rights and features as set out in the Articles as they are proposed to be amended under the fifth, sixth, seventh, eighth and ninth resolutions below.

Third resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by four thousand five hundred sixty-nine (4,569) Class A Shares and seven thousand nine hundred and thirty-one (7,931) Class B Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each to twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) by way of the creation and issuance of four thousand five hundred sixty-nine (4,569) Class C Shares and seven thousand nine hundred thirty-one (7,931) Class D Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to accept and record the following subscriptions to and full payments of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, BGP Investment S.à r.l., represented as stated above, declares to subscribe to four thousand five hundred sixty-nine (4,569) Class C Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each and to fully pay up such shares by a contribution in cash in the amount of one million thirty-eight thousand one hundred eighty euro (EUR 1,038,180.-) and by a contribution in kind consisting of (i) a receivable in an amount of one hundred seventeen thousand eighteen euro and ninety cents (117,018.90) that BGP Investment S.à r.l. has against the Company, (ii) a receivable in an amount of eight million two hundred sixty-two thousand forty-five euro and forty-seven cents (EUR 8,262,045.47) and (iii) a receivable in an amount of six million six hundred thirty-nine thousand four hundred fifteen euro and forty-eight cents (EUR 6,639,415.48) ((i) to and including (iii) are hereafter collectively referred to as the BGP Receivables).

The contribution in cash and in kind of the BGP Receivables in an aggregate amount of sixteen million fifty-six thousand six hundred fifty-nine euro and eighty-five cents (EUR 16,056,659.85) from BGP Investment S.à r.l. to the Company is to be allocated as follows:

(i) an amount of four thousand five hundred sixty-nine euro (EUR 4,569.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company;

(ii) an amount of nine million two hundred seventy thousand six hundred thirty-seven euro and eighty-seven cents (EUR 9,270,637.87) is to be allocated to the share premium account of the Company attached to the Class C Shares; and

(iii) an amount of six million seven hundred eighty-one thousand four hundred fifty-two euro and ninety-eight cents (EUR 6,781,452.98) is to be allocated to the general share premium account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the BGP Receivables is evidenced by a certificate issued on the date hereof by the management of BGP Investment S.à r.l. and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- on December 24, 2009 BGP Investment S.à r.l. holds certain receivables in an amount of at least one hundred seventeen thousand eighteen euro and ninety cents (117,018.90) against the Company (the Company Receivable);

- on December 24, 2009 BGP Investment S.à r.l. holds certain receivables in an amount of at least eight million two hundred sixty-two thousand forty-five euro and forty-seven cents (EUR 8,262,045.47);

- on December 24, 2009 BGP Investment S.à r.l. holds certain receivables in an amount of at least six million six hundred thirty-nine thousand four hundred fifteen euro and forty-eight cents (EUR 6,639,415.48);

- BGP Investment S.à r.l. is the owner of the BGP Receivables, is solely entitled to the BGP Receivables and possesses the power to dispose of the BGP Receivables;

- the BGP Receivables are certain and will be due and payable on its due date without deduction (certaines, liquides et exigibles);

- on December 24, 2009, the BGP Receivables contributed to the Company amount in aggregate to at least of fifteen million eighteen thousand four hundred seventy-nine euro and eighty-five cents (EUR 15,018,479.85);

- the BGP Receivables contributed to the Company are freely transferable by BGP Investment S.à r.l. to the Company and are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value;

- all formalities to transfer the legal ownership of the BGP Receivables contributed to the Company have been or will be accomplished by BGP Investment S.à r.l. and upon the contribution of the BGP Receivables by BGP Investment S.à r.l. to the Company, the Company will become the full owner of the BGP Receivables; and

- the Company Receivable will, upon its contribution to the Company, be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

Thereupon, ORC Heidi Holdings S.à r.l., represented as stated above, declares to subscribe to seven thousand nine hundred thirty-one (7,931) Class D Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each and to fully pay up such shares by a contribution in cash in the amount of one million eight hundred one thousand eight hundred twenty euro (EUR 1,801,820.-) and by a contribution in kind consisting of (i) a receivable in an amount of twenty-six thousand nine hundred twenty euro and eighty-two cents (EUR 26,920.82) that ORC Heidi Holdings S.à r.l. has against the Company (ii) a receivable in an amount of eleven million one hundred fifty-four thousand six hundred forty-six euro and eight cents (EUR 11,154,646.08) and (iii) a receivable in an amount of three million one hundred fourteen thousand three hundred and one euro and thirty-two cents (EUR 3,114,301.32) ((i) to and including (iii) are hereafter collectively referred to as the OMERS Receivables).

The contribution in cash and in kind of the OMERS Receivables in an aggregate amount of sixteen million ninety-seven thousand six hundred eighty-eight euro and twenty-two cents (EUR 16,097,688.22) from ORC Heidi Holdings S.à r.l. to the Company is to be allocated as follows:

(i) an amount of seven thousand nine hundred thirty-one euro (EUR 7,931.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of sixteen million eighty-nine thousand seven hundred fifty-seven euro and twenty-two cents (EUR 16,089,757.22) is to be allocated to the share premium account of the Company attached to the Class D Shares.

The valuation of the contribution in kind of the OMERS Receivables is evidenced by inter alia, (i) the interim accounts of ORC Heidi Holdings S.à r.l. dated as of December 24, 2009 and signed for approval by the management of the ORC Heidi Holdings S.à r.l. and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of ORC Heidi Holdings S.à r.l. and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the attached interim accounts dated as of December 24, 2009 (the Interim Accounts) show receivables in an amount of at least twenty-six thousand nine hundred twenty euro and eighty-two cents (EUR 26,920.82) payable by the Company to ORC Heidi Holdings S.à r.l. (the Company Receivable);

- the attached Interim Accounts show receivables in an amount of at least eleven million one hundred fifty-four thousand six hundred forty-six euro and eight cents (EUR 11,154,646.08) payable to ORC Heidi Holdings S.à r.l.;

- the attached Interim Accounts show receivables in an amount of at least three million one hundred fourteen thousand three hundred and one euro and thirty-two cents (EUR 3,114,301.32) payable to ORC Heidi Holdings S.à r.l.;

- ORC Heidi Holdings S.à r.l. is the owner of the OMERS Receivables, is solely entitled to the OMERS Receivables and possesses the power to dispose of the OMERS Receivables;

- the OMERS Receivables are certain and will be due and payable on its due date without deduction (certaine, liquide et exigible);

- based on generally accepted accountancy principles the OMERS Receivables contributed to the Company per the attached Interim Accounts are of at least fourteen million two hundred ninety-five thousand eight hundred sixty-eight euro and twenty-two cents (EUR 14,295,868.22) and since the Interim Accounts no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

- the OMERS Receivables contributed to the Company are freely transferable by ORC Heidi Holdings S.à r.l. to the Company and are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value;

- all formalities to transfer the legal ownership of the OMERS Receivables contributed to the Company have been or will be accomplished by ORC Heidi Holdings S.à r.l. and upon the contribution of the OMERS Receivables by ORC Heidi Holdings S.à r.l. to the Company, the Company will become the full owner of the OMERS Receivables; and

- the Company Receivable will, upon its contribution to the Company, be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

Such certificates and a copy of the Interim Accounts, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-), represented by four thousand five hundred and sixty-nine (4,569) shares of class A (the "A Shares" their holders being referred to as the "A Shareholders") with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, seven thousand nine hundred and thirty-one (7,931) shares of class B (the "B Shares", their holders being referred to as the "B Shareholders") with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, four thousand five hundred sixty-nine (4,569) shares of class C (the "C Shares" their holders being referred to as the "C Shareholders") with a par value of one Euro (EUR 1.-) each and seven thousand nine hundred thirty-one (7,931) shares of class D (the "D Shares" their holders being referred to as the "D Shareholders") with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up. The A Shareholders, the B Shareholders, the C Shareholders and the D Shareholders are hereinafter collectively referred to as the "Shareholders". The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares and the Class D Shares are hereinafter collectively referred to as the "Shares"."

Sixth resolution

The Shareholders resolve to amend article 5.2. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **5.2.** In addition to the issued share capital, there may be set a share premium account into which any share premium paid on any A Share in addition to its nominal value may be transferred (the Class A Share Premium Account). The Class A Share Premium Account may be distributed to the A Shareholders in proportion to the shareholdings in the Company upon decision by the General Meeting of Shareholders. In addition to the issued share capital, there may be set a share premium account into which any share premium paid on any B Share in addition to its nominal value may be transferred (the Class B Share Premium Account). The Class B Share Premium Account may be distributed to the B Shareholders in proportion to the shareholdings in the Company upon decision by the General Meeting of Shareholders. In addition to the issued share capital, there may be set a share premium account into which any share premium paid on any C Share

in addition to its nominal value may be transferred (the Class C Share Premium Account). The Class C Share Premium Account may be distributed to the C Shareholders in proportion to the shareholdings in the Company upon decision by the General Meeting of Shareholders. In addition to the issued share capital, there may be set a share premium account into which any share premium paid on any D Share in addition to its nominal value may be transferred (the Class D Share Premium Account). The Class D Share Premium Account may be distributed to the D Shareholders in proportion to the shareholdings in the Company upon decision by the General Meeting of Shareholders. In addition to the issued share capital, there may be set a general share premium account into which any share premium paid on any shares in addition to its nominal value may be transferred (the General Share Premium Account). The General Share Premium Account may be distributed to the Shareholders in proportion to the shareholdings in the Company upon decision by the General Meeting of Shareholders."

For the avoidance of doubt, the Shareholders further resolves, subject to any specific allocation to the General Share Premium Account of the Company, to allocate any share premium paid by the A Shareholders on the A Shares prior to this Meeting to the Class A Share Premium Account and any share premium paid by the B Shareholders on the B Shares prior to this Meeting to the Class B Share Premium Account.

Seventh resolution

The Shareholders resolve to insert new articles 8.3. and 8.6 in the Articles which shall read as follows:

" **8.3.** Notwithstanding article 8.1. above, the D Shareholders may:

8.3.1. transfer their Shares to any party with the prior written consent of the C Shareholders;

8.3.2. transfer their Shares to another D Shareholder;

8.3.3. transfer their shares to the C Shareholders following the exercise of a Deadlock Option pursuant to article 12.6.; provided in each case listed under articles 8.3. that the provisions of article 9 are complied with."

" **8.6.** Each A Shareholder agrees that it shall not sell, give, assign, hypothecate, pledge, encumber, grant a security interest in or otherwise dispose of (whether by operation of law or otherwise) any Class A Share without the simultaneous transfer of the same entitlement or ownership right with respect to a Class C Share to the same transferee. Each B Shareholder agrees that it shall not sell, give, assign, hypothecate, pledge, encumber, grant a security interest in or otherwise dispose of (whether by operation of law or otherwise) any Class B Share without the simultaneous transfer of the same entitlement or ownership right with respect to a Class D Share to the same transferee."

Eighth resolution

The Shareholders resolve to amend articles 8.3 (which shall become 8.4 following the sixth resolution above), 11.2.1., 11.2.2., 13.1., 13.2, 15.3.1., 15.3.2, 21.4, and 24. in the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **8.4.** Notwithstanding article 8.1. above and subject to the provisions of article 9, the A Shareholders and the C Shareholders may transfer their Shares to any party with the prior written consent of the B Shareholders and the D Shareholders and to another A Shareholder and another C Shareholder, as applicable, or to a Related BGP Fund."

"11.2.1. The Shareholders shall appoint PWC (or, if PWC does not accept the engagement, such other independent public accounting firm with an internationally recognized reputation selected jointly by the Parties or in case an agreement on an independent public accounting firm cannot be reached within ten (10) Business Days following the non-acceptance of PWC's engagement, appointed by the president of the institute of German auditors (Institut der deutschen Wirtschaftsprüfer, IDW) and such person so appointed shall act as an expert and not as an arbitrator and his or her decision shall be final and binding (the "Expert"); and"

"11.2.2. The Shareholders shall appoint as sub-expert an internationally recognized real estate appraiser for the Hanover and Rhein-Ruhr Properties and if they cannot agree on an appropriate sub-expert within a period of ten (10) Business Days, the Expert once appointed pursuant to clause 11.2.1. shall appoint the sub-expert (the "Sub-Expert") who shall also act as an expert and not as an arbitrator and his or her decision shall be final and binding for the Shareholders as well as for the Expert;"

"13.1. In the event that a B Shareholder and/or a D Shareholder ceases to be an Affiliate of OMERS (the "OMERS Change of Control"), the A Shareholders and the C Shareholders, except for circumstances in which clause 8.5. applies, shall have an option to acquire the B Shareholders' Interest, and as the case may be the D Shareholders', Interest, at the time of the OMERS Change of Control either themselves or may claim transfer to one or more of their Affiliates or to a BGP Related Fund."

"13.2. In the event that (i) BBIPL directly or indirectly holds less than 25% of the overall share capital in an A Shareholder or a C Shareholder; or (ii) a third party (and for this purpose "third party" shall mean a party other than a BNB Entity) takes control over a BNB Entity being part of the transaction as defined in any Shareholders Agreement; or (iii) if more than 50% of the voting rights in BNB are held by one or more shareholders acting in concert within the meaning of applicable public law takeover regulations (the "BGP Change of Control"), the B Shareholders and the D Shareholders shall have an option to acquire the A Shareholders Shares, or as the case may be the C Shareholders Shares, at the time of the BGP Change of Control either themselves or may claim transfer to one or more of their Affiliates, (each, the

exercise of the option following an OMERS Change of Control and the BGP Change of Control, a "Change of Control Option")."

"15.3.1. One (1) Board Member shall be appointed by the General Meeting of Shareholders from a list of candidates proposed jointly by the A Shareholder and the C Shareholder (such Board Members referred to as "A Manager"); and"

"15.3.2. Two (2) Board Members shall be appointed by the General Meeting of Shareholders from a list of candidates proposed jointly by the B Shareholder and the D Shareholder (such Board Member referred to as "B Managers))."

"21.4. Unless explicitly provided by the Articles, the Shareholders' meeting has a quorum if at least one A Shareholder, one C Shareholder, one B Shareholder and one D Shareholder are represented. Otherwise, a new Shareholders meeting must be convened in accordance with the terms of article 21.3. This new Shareholders' meeting has a quorum for the items of the agenda for the Shareholders' meeting in which the absence of a quorum became evident, regardless of the amount of share capital with voting rights that is represented, provided that this was pointed out in the new invitation."

" 24. Distribution right of Shares.

24.1. The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

24.2. From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

24.3. To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Board of Managers shall propose to the Shareholders to distribute such cash available for distribution between the Shareholders pro rata to the Shares (based on par value) and share premium attached thereto (if any) they hold in the Company.

24.4. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution in accordance with article 24.3 above will be taken by a majority vote of the Shareholders.

24.5. Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) pro rata to the Shares (based on par value) and share premium attached thereto (if any) they hold in the Company before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s)."

Ninth resolution

The Shareholders resolve to insert new articles 12.6., 12.7., 12.8., 12.9. and 12.10. in the Articles, which shall read as follows:

" **12.6.** The C Shareholders shall have an option (the "Deadlock Option") to acquire all of the Shares and no other interest held by the D Shareholders in the Company or directly in real estate portfolios (together the "D Shareholders' Interest") if the C Shareholders and the D Shareholders cannot agree on a Shareholders' decision as listed under article 20.5 which persists after a good faith and commercially reasonable negotiation within a period of thirty (30) Business Days following the first resolution on the subject (the "Deadlock"), which period can be extended with written agreement of all Shareholders (the ((Negotiation Period)). For the avoidance of doubt, the Deadlock Option only applies to the entire D Shareholders' Interest and not to parts thereof."

" **12.7.** If no agreement has been reached during the Negotiation Period, the C Shareholders may, within a time period of thirty (30) Business Days following the expiry of the Negotiation Period exercise the Deadlock Option by written notice to each of the D Shareholders and the Company, whereby the C Shareholders may request that D Shareholders' Interest shall fully or partly be transferred to any Affiliate of the C Shareholder or to a BGP Related Fund."

" **12.8.** The price payable as consideration for the transfer of the D Shareholders' Interest shall be the Fair Market Value of the D Shareholders' Interest to be transferred by the D Shareholders shall be determined in analogy to the determination of the Default Sale Option Price (provided, however, that the price payable shall be equal to 100% of the Fair Market Value of the D Shareholders' Interest). The provisions of article 11. shall apply mutatis mutandis."

" **12.9.** In the event that the C Shareholders do not exercise the Deadlock Option within the time period set out in clause 12.7., the Shareholders undertake to use all best efforts to find a Third Party Buyer for the Company."

" **12.10.** If no Third Party Buyer can be found within a time period of 3 months from the beginning of the Deadlock, the Company shall be liquidated."

Tenth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorises any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand eight hundred Euros (EUR 6,800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatrième jour de décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de KPI Retail Property 20 S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.060 et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) (la Société). La Société a été constituée suivant un acte reçu par Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 856 du 29 avril 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 14 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations N° - 2883 du 12 décembre 2007.

Ont comparu:

1. ORC Heidi Holdings S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12-14 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.976 ayant un capital social de soixante-neuf mille cinq cent cinquante euros (EUR 69.550,-),

ici représentée par Régis Galiotto, employé privé, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et

2. BGP Investment S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.795, ayant un capital social de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,-),

ici représentée par Régis Galiotto, employé privé, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les parties comparantes nommées aux points 1. et 2. ci-dessus sont les associés actuels de la Société et sont désignées ci-après comme les Associés.

Les procurations des Associés, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que quatre mille cinq cent soixante-neuf (4.569) parts sociales de classe A de la Société et sept mille neuf cent trente et une (7.931) parts sociales de classe B de la Société toutes ces parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est ainsi régulièrement constituée et peut statuer sur les points à l'ordre du jour, reproduits ci-après.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Création de nouvelles classes de parts sociales dans le capital social de la Société soit les parts sociales de classe C ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe C) et les parts sociales de classe D ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe D), qui auront chacune ces droits et caractéristiques comme exposés dans les statuts de la Société (les Statuts) tels qu'ils sont proposés d'être modifiés aux points 5, 6, 7, 8, et 9 du présent ordre du jour;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par quatre mille cinq cent

soixante-neuf (4.569) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A) et sept mille neuf cent trente et un (7.931) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B) ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) par la création et l'émission de quatre mille cinq cent soixante-neuf (4.569) Parts Sociales de Classe C et sept mille neuf cent trente et une (7.931) Parts Sociales de Classe D, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

4. Souscription à et libération des parts sociales nouvellement créées et émises comme indiqué aux points 2. et 3. ci-dessus par un apport en nature et en numéraire.

5. Modification subséquente de l'article 5.1. des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée au point 3. ci-dessus.

6. Modification de l'article 5.2 des Statuts.

7. Insertion d'un nouvel article 8.3 et renumérotation subséquente des statuts suivants.

8. Modification des articles 8.4., 11.2.1, 11.2.2, 13.1., 13.2, 15.3.1, 15.3.2, 21.4. et 24 dans les Statuts.

9. Insertion de nouveaux articles 12.6, 12.7, 12.8, 12.9. et 12.10. dans les Statuts.

10. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

11. Divers.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, les Associés renoncent aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Seconde résolution

Les Associés décident de créer des nouvelles classes de parts sociales dans le capital social de la Société, soit les parts sociales de classe C ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et les parts sociales de classe D ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune qui auront chacune ces droits et caractéristiques comme exposés dans les Statuts tels qu'ils sont proposés d'être modifiés à la cinquième, sixième, septième, huitième et neuvième résolution ci-dessous.

Troisième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,) représenté par quatre mille cinq cent soixante-neuf (4.569) Parts Sociales de Classe A et sept mille neuf cent trente et une (7.931) Parts Sociales de Classe B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) par la création et l'émission de quatre mille cinq cent soixante-neuf (4.569) Parts Sociales de Classe C et sept mille neuf cent trente et une (7.931) Parts Sociales de Classe D de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Quatrième résolution

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes à et les libérations intégrales de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

Sur ce, BGP Investment S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quatre mille cinq cent soixante-neuf (4.569) Parts Sociales de Classe C ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de un million trente-huit mille cent quatre-vingt euros (1.038.180,-) et en nature composé (i) d'une créance d'un montant de cent dix-sept mille dix-huit euros quatre-vingt-dix centimes (EUR 117.018,90) que BGP Investment S.à r.l. détient envers la Société, (ii) d'une créance d'un montant de huit millions deux cent soixante-deux mille quarante-cinq euros quarante-sept centimes (EUR 8.262.045,47) et (iii) d'une créance d'un montant de six millions six cent trente-neuf mille quatre cents quinze euros quarante-huit centimes (EUR 6.639.415,48) ((i) à (iii) inclus sont collectivement désignés ci-après comme les Créances BGP).

L'apport en numéraire et en nature des Créances BGP d'un montant total de seize millions cinquante-six mille six cent cinquante-neuf euros quatre-vingt cinq centimes (EUR 16.056.659,85) de BGP Investment S.à r.l. à la Société sera affecté comme suit:

(i) un montant de quatre mille cinq cent soixante-neuf euros (EUR 4.569,-) sera affecté au compte capital social nominal de la Société;

(ii) un montant de neuf millions deux cent soixante-dix mille six cent trente-sept euros quatre-vingt-sept centimes (EUR 9.270.637,87) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société des Parts Sociales de Classe C; et

(iii) un montant de six millions sept cent quatre-vingt un mille quatre cent cinquante deux euros quatre-vingt-dix-huit centimes (EUR 6.781.452,98) sera affecté au compte général de prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature des Créances BGP est documentée par un certificat émis à la date des présentes par la gérance de BGP Investment S.à r.l. et reconnu et approuvé par la gérance de la Société. Il résulte de ce certificat, et en date de ce certificat, que:

- en date du 24 décembre 2009 BGP Investment S.à r.l. détient certaines créances d'un montant d'au moins cent dix-sept mille dix-huit euros quatre-vingt dix centimes (EUR 117.018,90) contre la Société (la Créance de la Société);
- en date du 24 décembre 2009 BGP Investment S.à r.l. détient certaines créances d'un montant d'au moins huit millions deux cent soixante-deux mille quarante-cinq euros quarante-sept centimes (EUR 8.262.045,47)
- en date du 24 décembre 2009 BGP Investment S.à r.l. détient certaines créances d'un montant d'au moins six million six cent trente-neuf mille quatre cents quinze euros quarante-huit centimes (EUR 6.639.415,48).;
- BGP Investment S.à r.l. est le titulaire des Créances BGP, il est le seul autorisé à détenir les Créances BGP et a le pouvoir de disposer des Créances BGP;
- Les Créances BGP sont certaines, et deviendront liquides et exigibles à leur date d'échéance sans retenue;
- en date du 24 décembre 2009 les Créances BGP apportées à la Société sont d'une valeur totale d'au moins quinze millions dix-huit mille quatre-cent soixante-dix neuf euros quatre-vingt cinq centimes (EUR 15.018.479,85);
- Les Créances BGP apportées à la Société sont librement cessibles par BGP Investment S.à r.l. à la Société et ne sont soumises à aucune restriction, ni grevées d'un nantissement ou privilège limitant leur cessibilité ou réduisant leur valeur;
- toutes les formalités relatives au transfert de la propriété légale des Créances BGP apportées à la Société ont été ou seront effectuées par BGP Investment S.à r.l. et, dès l'apport des Créances BGP par BGP Investment S.à r.l. à la Société, la Société deviendra le plein titulaire des Créances BGP; et
- suite à l'apport des créances fait à la Société, la Créance de la Société sera éteinte par voie de confusion aux fins de l'article 1300 du Code Civil Luxembourgeois.

Sur ce, ORC Heidi Holdings S.à r.l, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à sept mille neuf cent trente et une (7.931) Parts Sociales de Classe D ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de un million huit cent un mille huit cent vingt euros (EUR 1.801.820,-) et en nature composé (i) d'une créance d'un montant de vingt-six mille neuf cent vingt euros quatre-vingt-deux centimes (EUR 26.920,82) que ORC Heidi Holdings S.à r.l. détient envers la Société (ii) d'une créance d'un montant de onze millions cent cinquante-quatre mille six cent quarante-six euros huit centimes (EUR 11.154.646,08) et (iii) d'une créance d'un montant de trois millions cent quatorze mille trois cent un euros trente-deux centimes (EUR 3.114.301,32) ((i) à (iii) inclus sont collectivement désignés ci-après comme les Créances OMERS).

L'apport en nature des Créances OMERS d'un montant total de seize millions quatre-vingt dix-sept mille six cent quatre-vingt-huit euros vingt-deux centimes (EUR 16.097.688,22) de ORC Heidi Holdings S.à r.l. à la Société sera affecté comme suit:

- (i) un montant de sept mille neuf cent trente et un euros (EUR 7.931,-) sera affecté au compte capital social nominal de la Société; et
- (ii) un montant de seize millions quatre-vingt neuf mille sept cent cinquante-sept euros vingt-deux centimes (EUR 16.089.757,22) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société des Parts Sociales de Classe D.

L'évaluation de l'apport en nature des Créances OMERS est documentée entre autres, par (i) les comptes intérimaires de ORC Heidi Holdings S.à r.l. en date du 24 décembre 2009, signés pour accord par la gérance de ORC Heidi Holdings S.à r.l. et (ii) un certificat émis à la date des présentes par la gérance de ORC Heidi Holdings S.à r.l. et reconnu et approuvé par la gérance de la Société. 11 résulte de ce certificat, et en date de ce certificat, que:

- le comptes intérimaires annexés en date du 24 décembre 2009 (les Comptes Intérimaires) montrent des créances d'un montant d'au moins vingt-six mille neuf cent vingt euros quatre-vingt-deux centimes (EUR 26.920,82) dû par la Société à ORC Heidi Holdings S.à r.l. (la Créance de la Société);
- le Comptes Intérimaires annexés montrent des créances d'un montant d'au moins onze millions cent cinquante-quatre mille six cent quarante-six euros huit centimes (EUR 11.154.646,08) dû à ORC Heidi Holdings S.à r.l.;
- les Comptes Intérimaires annexés montrent des créances d'un montant d'au moins trois millions cent quatorze mille trois cent un euros trente-deux centimes (EUR 3.114.301,32) dû à ORC Heidi Holdings S.à r.l.;
- ORC Heidi Holdings S.à r.l. est le titulaire des Créances OMERS , il est le seul autorisé à détenir les Créances OMERS et a le pouvoir de disposer des Créances OMERS;
- Les Créances OMERS sont certaines, et deviendront liquides et exigibles à leur date d'échéance sans retenue;
- se basant sur des principes comptables généralement acceptés, les Créances OMERS apportées à la Société conformément aux Comptes Intérimaires annexés sont d'une valeur d'au moins quatorze millions deux cent quatre-vingt quinze mille huit cent soixante huit euros vingt-deux centimes (EUR 14.295.868,22) et depuis les Comptes Intérimaires, aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu;

- Les Créances OMERS apportées à la Société sont librement cessibles par ORC Heidi Holdings S.à r.l. à la Société et ne sont soumises à aucune restriction, ni grevées d'un nantissement ou privilège limitant leur cessibilité ou réduisant leur valeur;

- toutes les formalités relatives au transfert de la propriété légale des Créances OMERS apportées à la Société ont été ou seront effectuées par ORC Heidi Holdings S.à r.l. et, dès l'apport des Créances OMERS par ORC Heidi Holdings S.à r.l. à la Société, la Société deviendra le plein titulaire des Créances OMERS; et

- suite à l'apport des créances fait à la Société, la Créance de la Société sera éteinte par voie de confusion aux fins de l'article 1300 du Code Civil Luxembourgeois.

Lesdits certificats ainsi qu'une copie des Comptes Intérimaires, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 5.1. des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à vingt cinq mille euros (EUR 25.000,-) représenté par quatre mille cinq cent soixante-neuf (4.569) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales A" leurs détenteurs étant désignés comme les "Associés A") d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, sept mille neuf cent trente et un (7.931) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales B", leurs détenteurs étant désignés comme les "Associés B") d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, quatre mille cinq cent soixante-neuf (4.569) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales C" leurs détenteurs étant désignés comme les "Associés C") d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et sept mille neuf cent trente et un (7.931) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales D" leurs détenteurs étant désignés comme les "Associés D") d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Les Associés A, les Associés B, les Associés C et les Associés D sont collectivement désignés ci-après comme les "Associés". Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C et les Parts Sociales de Classe D sont collectivement désignées ci-après comme les "Parts Sociales".

Sixième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 5.2 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.2.** En complément du capital social émis, il peut être institué un compte prime d'émission auquel pourra être alloué toute prime d'émission payée lors d'un transfert de Part Sociale A en plus de sa valeur nominale (le Compte Prime d'Emission de Part Sociale de Classe A). Le Compte Prime d'Emission de Part Sociale de Classe A peut-être alloué aux Associés A, par une décision de l'Assemblée des Associés, au pro rata de leur participation dans le capital social de la Société. En complément du capital social émis, il peut-être institué un compte prime d'émission auquel pourra être alloué toute prime d'émission payée lors d'un transfert de Part Sociale B en plus de sa valeur nominale (le Compte Prime d'Emission de Part Sociale de Classe B). Le Compte Prime d'Emission de Part Sociale de Classe B peut-être alloué aux Associés B, par une décision de l'Assemblée des Associés, au pro rata de leur participation dans le capital social de la Société. En complément du capital social émis, il peut-être institué un compte prime d'émission auquel pourra être alloué toute prime d'émission payée lors d'un transfert de Part Sociale C en plus de sa valeur nominale (le Compte Prime d'Emission de Part Sociale de Classe C). Le Compte Prime d'Emission de Part Sociale de Classe C peut-être alloué aux Associés C, par une décision de l'Assemblée des Associés, au pro rata de leur participation dans le capital social de la Société. En complément du capital social émis, il peut-être institué un compte prime d'émission auquel pourra être alloué toute prime d'émission payée lors d'un transfert de Part Sociale D en plus de sa valeur nominale (le Compte Prime d'Emission de Part Sociale de Classe D). Le Compte Prime d'Emission de Part Sociale de Classe D peut-être alloué aux Associés D, par une décision de l'Assemblée des Associés, au pro rata de leur participation dans le capital social de la Société. En complément du capital social émis, il peut-être institué un compte général de prime d'émission auquel pourra être alloué toute prime d'émission payée lors d'un transfert de toute Part Sociale en plus de sa valeur nominale (le Compte Général de Prime d'Emission). Le Compte Général de Prime d'Emission peut être alloué aux Associés, par une décision de l'Assemblée des Associés, au pro rata de leur participation dans le capital social de la Société"

Pour éviter toute confusion, les Associés décident, sous réserve de toute allocation spéciale au Compte Général de Prime d'Emission, d'allouer toute prime d'émission payée par les Associés A sur les Parts Sociales A, précédemment à cette Assemblée, au Compte Prime d'Emission de Part Sociale de Classe A et toute prime d'émission payée par les Associés B sur les Parts Sociales B, précédemment à cette Assemblée, au Compte Prime d'Emission de Part Sociale de Classe B.

Septième résolution

Les Associés décident d'insérer un nouvel article 8.3 et un nouvel article 8.6 dans les Statuts qui auront la teneur suivante:

" **8.3.** Nonobstant les stipulations de l'article 8.1. ci-dessus, les Associés D peuvent:

8.3.1. céder leurs Parts Sociales à toute partie avec le consentement écrit préalable des Associés C;

8.3.2. céder leurs Parts Sociales à un autre Associé D;

8.3.3. céder leurs Parts Sociales aux Associés C suite à l'exercice de l'Option de Déblocage en vertu de l'article 12.6.; à condition que dans chaque cas énuméré aux articles 8.3 les dispositions de l'article 9 aient été respectées."

" **8.6.** Chaque Associé A convient qu'il ne vendra pas, ne donnera pas, n'allouera pas, hypothéquera pas, ne nantira pas, n'encombrera pas, n'accordera pas d'intérêt sur une sécurité ou ne disposera pas de quelque manière que se soit (par opération de la loi ou autre) de ses Parts Sociales A sans par la même transférer au receveur le même droit de propriété et de contrôle sur les Parts Sociales C. Chaque Associé B convient qu'il ne vendra pas, ne donnera pas, n'allouera pas, hypothéquera pas, ne nantira pas, n'encombrera pas, n'accordera pas d'intérêt sur une sécurité ou ne disposera pas de quelque manière que se soit (par opération de la loi ou autre) de ses Parts Sociales B sans par la même transférer au receveur le même droit de propriété et de contrôle sur les Parts Sociales D."

Huitième résolution

Les Associés décident de modifier les articles 8.3 (qui deviendra l'article 8.4 suivant la septième résolution ci-dessus), 11.2.1, 11.2.2, 13.1, 13.2, 15.3.1, 15.3.2, 21.4. et 24. dans les Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

" **8.4.** Nonobstant l'article 8.1 ci-dessus et sous réserve des dispositions de l'article 9, les Associés A et les Associés C peuvent céder leurs Parts Sociales à toute partie avec le consentement écrit préalable des Associés B et des Associés D et à un autre Associé A et à un autre Associé C, le cas échéant, ou à un Fonds Lié BGP."

"11.2.1. Les Associés nomment PWC (ou, si PWC n'accepte pas l'engagement, tout autre société publique indépendante d'audit de renommée internationale choisie conjointement par les Parties) ou si un accord sur la société indépendante d'audit ne peut être trouvé dans les dix (10) Jours Ouvrés suivant le refus de PWC, une personne nommée par le président de l'institut des auditeurs allemands (Institut der deutschen Wirtschaftsprüfer, IDW) et qui agira en tant d'expert et non en tant qu'arbitre et sa décision sera définitive et liera les parties ("Expert"); et"

"11.2.2. Les Associés nommeront en tant qu'expert secondaire un évaluateur immobilier de renommée internationale pour les Immeubles sis à Hanovre et au Rhin-Rhour. S'ils ne peuvent s'accorder sur un expert secondaire dans un délai de dix (10) Jours Ouvrés, l'Expert, une fois nommé conformément à la clause 11.2.1 nommera l'expert secondaire ("Expert Secondaire") lequel également en tant qu'expert et non en tant qu'arbitre et sa décision sera définitive et liera les Associés aussi bien que l'Expert;"

"13.1. Dans l'hypothèse où un Associé B et/ou un Associé D cesse d'être un Affilié d'OMERS (le "Changement de Contrôle d'OMERS"), les Associés A et les Associés C, sauf dans les circonstances prévues à l'article 8.4, disposent de l'option d'acquérir les Participations des Associés B, et selon le cas, les Participations des Associés D, au moment du changement de contrôle d'OMERS ou bien d'eux-mêmes, ou bien ils peuvent demander de transférer à un ou plusieurs de leurs Affiliés ou à un Fonds Lié BGP."

"13.2. Dans l'hypothèse où (i) BBIPL détient directement ou indirectement moins de 25% de l'ensemble du capital social dans un Associé A ou un Associé C; ou (ii) un tiers (et à cet effet "tiers" signifiera une partie autre qu'une Entité BNB) prend le contrôle d'une Entité BNB faisant partie de la transaction comme défini dans tout Pacte d'Associés; ou (iii) si plus de 50% des droits de vote dans BNB sont détenus par un ou plusieurs associés agissant de concert dans le sens prôné par la loi applicable sur les réglementations (le "Changement de Contrôle de BGP"), les Associés B et les Associés D auront le choix d'acquérir les Parts Sociales des Associés A, ou selon le cas, les Parts Sociales des Associés C, au moment du changement de contrôle de BGP ou bien d'eux-mêmes ou bien ils peuvent demander de transférer à un ou plusieurs de leurs Affiliés, (la levée de l'option suite à un Changement de Contrôle OMERS et à un Changement de Contrôle de BGP, une "Option de Changement de Contrôle")."

"15.3.1. Un (1) Membre du Conseil sera nommé par l'Assemblée Générale des Associés à partir d'une liste de candidats proposés conjointement par l'Associé A et l'Associé C (ce Membre du Conseil est désigné en tant que "Gérant A"); et"

"15.3.2. deux (2) Membres du Conseil seront nommés par l'Assemblée Générale des Associés à partir d'une liste de candidats proposés conjointement par l'Associé B et l'Associé D (ces Membres du Conseil sont désignés en tant que "Gérants B")."

"21.4. Sauf stipulation contraire des Statuts, l'assemblée des Associés atteint le quorum si au moins un Associé A, un Associé C, un Associé B et un Associé D sont représentés. Dans le cas contraire, une nouvelle assemblée des Associés doit être convoquée conformément aux dispositions de l'article 21.3. Cette nouvelle assemblée des Associés peut statuer sur les points à l'ordre du jour de l'assemblée pour laquelle le quorum n'était pas suffisant, indépendamment du montant du capital social assorti de droits de vote qui est représenté, et à condition que cela ait été reflété dans la nouvelle invitation."

" **24. Distribution des droits des Parts Sociales.**

24.1. Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

24.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

24.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués aux Associés au pro rata des

Parts Sociales (en se basant sur la valeur nominale de ces Parts Sociales) et la prime d'émission s'y rattachant (le cas échéant).

24.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant, conformément à l'article 18.3 ci-dessus, sera prise à la majorité des Associés.

24.5 Malgré les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) Associé(s) au pro rata des Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Société (en se basant sur la valeur nominale de ces Parts Sociales) et la prime d'émission s'y rattachant (le cas échéant), avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Associé(s)."

Neuvième résolution

Les Associés décident d'insérer les nouveaux articles 12.6, 12.7, 12.8, 12.9. et 12.10. dans les Statuts, qui auront la teneur suivante:

" **12.6.** Les Associés C ont l'option (l'"Option de Déblocage") d'acquérir l'ensemble des Parts Sociales et toute autre participation détenue par les Associés D dans la Société ou directement dans les portefeuilles immobiliers (ensemble les "Participations des Associés

D") si les Associés C et les Associés D ne peuvent se mettre d'accord sur une décision des Associés, tel que prévu par l'article 20.5. Ce désaccord devra persister après des négociations commerciales menées de bonne foi et de façon raisonnable dans les trente (30) Jours Ouvrés après la première résolution sur le sujet (le "Déblocage"), cette période peut être prolongée par le consentement écrit de tous les Associés (la "Période de Négociation"). En tout état de cause, l'Option de Déblocage ne s'applique que pour l'ensemble des Participations des Associés D et non pour une partie seulement."

" **12.7.** Si aucun accord n'a été trouvé pendant la Période de Négociation, les Associés C peuvent, dans une période de trente (30) Jours Ouvrés à compter de l'expiration de la Période de Négociation, lever l'Option de Déblocage par un avis écrit à chaque Associé D et à la Société, dans lequel les Associés C peuvent demander que la Participation des Associés D soit intégralement ou partiellement transférée à tout Affilié de l'Associé C ou à un Fond Lié BGP."

" **12.8.** Le prix payé en contrepartie du transfert de la Participation des Associés D sera la Juste Valeur Marchande de la Participation des Associés D à transférer par les Associés D, laquelle sera déterminée par analogie avec la fixation du Prix de l'Option de Défaut de Vente (à condition, toutefois, que le prix exigible soit égal à 100% de la Juste Valeur Marchande de la Participation des Associés D). Les dispositions de l'article 11 s'appliqueront mutatis mutandis."

" **12.9.** Dans l'hypothèse où les Associés C n'exercent pas l'Option de Déblocage pendant la période énoncée à la clause 12.7, les Associés s'efforceront de trouver un Tiers Acheteur pour la Société."

" **12.10.** Si aucun Tiers Acheteur n'est trouvé pendant une période de trois (3) mois à compter du Blocage, la Société sera dissoute."

Dixième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus et donnent pouvoir et autorisent tout gérant de la Société, chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la société en raison du présent acte sont estimés à environ six mille huit cents euros (EUR 6.800.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57504. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur ff. (signé): Raoul JUNGERS.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2010024681/641.

(100019461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Chall'O Music International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 75.883.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 29 janvier 2010

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 29 janvier 2010, que:

Après avoir constaté que Monsieur Edouard Georges s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, en date du 29 janvier 2010, les Administrateurs restants ont décidé, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Jérôme Wunsch, employé privé, né le 14 juillet 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, comme Administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Edouard Georges, Administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

CHALL'O MUSIC INTERNATIONAL S.A.

François Georges

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010024142/21.

(100020397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Avant Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.378.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 29 janvier 2010

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 29 janvier 2010, que:

Après avoir constaté que Monsieur Edouard Georges s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, en date du 29 janvier 2010, les Administrateurs restants ont décidé, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Jérôme Wunsch, employé privé, né le 14 juillet 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, comme Administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Edouard Georges, Administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

AVANT INVESTMENT S.A.

François Georges / Peter Hamacher

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010024145/21.

(100020385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Opportunity Fund III Property IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 117.569.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 20 janvier 2010

- 1) Monsieur Tim HORROCKS a démissionné de son mandat de gérant.
- 2) Monsieur Roger ELY, né à Hundleby (Royaume-Uni), le 17 janvier 1952, demeurant à PE26FQ Peterborough (Royaume-Uni), 53, Five Arches Orton Wistow, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 février 2010.
Pour extrait sincère et conforme
Pour *Opportunity Fund III Property IV S.à r.l.*
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010024183/16.

(100020440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Opportunity Fund III Property V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 117.573.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 20 janvier 2010

- 1) Monsieur Tim HORROCKS a démissionné de son mandat de gérant.
- 2) Monsieur Roger ELY, né à Hundleby (Royaume-Uni), le 17 janvier 1952, demeurant à PE26FQ Peterborough (Royaume-Uni), 53, Five Arches Orton Wistow, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 février 2010.
Pour extrait sincère et conforme
Pour *Opportunity Fund III Property V S.à r.l.*
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010024184/16.

(100020438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Opportunity Fund III Property VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 117.570.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 20 janvier 2010

- 1) Monsieur Tim HORROCKS a démissionné de son mandat de gérant.
- 2) Monsieur Roger ELY, né à Hundleby (Royaume-Uni), le 17 janvier 1952, demeurant à PE26FQ Peterborough (Royaume-Uni), 53, Five Arches Orton Wistow, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 février 2010.
Pour extrait sincère et conforme
Pour *Opportunity Fund III Property VI S.à r.l.*
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010024185/16.

(100020406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Generali Global Private Equity S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 113.111.

Extrait des minutes de l'assemblée générale des actionnaires ("Assemblée") de Generali Global Private Equity S.A. SICAR (la "Société") tenue le 22 mai 2009

Il ressort des décisions de l'Assemblée tenue le 22 mai 2009 que:

1. Les administrateurs de la Société sont nommés jusqu'à l'Assemblée qui va délibérer sur les comptes annuels audités pour l'année sociale qui se termine le 31 décembre 2009.;
2. Ernst & Young, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L- 5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, RCS Luxembourg B 47 771, est nommé en tant qu'auditeur de la Société jusqu'à l'Assemblée qui va délibérer sur les comptes annuels audités pour l'année sociale qui se termine le 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2010.

Pour Generali Global Private Equity S.A. SICAR

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010024137/21.

(100020484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Credit Investing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.178.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 29 janvier 2010

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 29 janvier 2010, que:

Après avoir constaté que Monsieur Edouard GEORGES s'est démis de ses fonctions d'administrateur, en date du 29 janvier 2010, les administrateurs restants ont décidé, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Jérôme WUNSCH, employé privé, né le 14 juillet 1959 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Edouard GEORGES, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

CREDIT INVESTING S.A.

François Georges / Dr. Peter Hamacher

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010024138/21.

(100020428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Opportunity Fund III Property XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 123.490.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 20 janvier 2010.

1) Monsieur Tim HORROCKS a démissionné de son mandat de gérant.

2) Monsieur Roger ELY, né à Hundleby (Royaume-Uni), le 17 janvier 1952, demeurant à PE26FQ Peterborough (Royaume-Uni), 53, Five Arches Orton Wistow, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 FEV. 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Opportunity Fund III Property XII S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010024187/16.

(100020396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Michelin Luxembourg SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 96.546.

L'an deux mille neuf, le seize décembre.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1. La société Compagnie Financière Michelin, société en commandite par actions de droit suisse, immatriculée au Service du registre du commerce du canton de Fribourg à Fribourg sous le numéro CH-217-0-136115-2, avec siège social à CH 1763 Granges-Paccot, 10 route Louis-Braille,

ici représentée par Maître Pierre Metzler, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée datée du 14 décembre 2009; et

2. La société NITOR S.A., société anonyme de droit suisse, immatriculée au Service du registre du commerce du canton de Fribourg à Fribourg sous le numéro CH-217-0-136153-8, avec siège social à CH 1763 Granges-Paccot, 10 route Louis-Braille

ici représentée par Maître Pierre Metzler, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée datée du 14 décembre 2009.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les deux sociétés comparantes ont déclaré que la comparante sub 1) est l'associée commanditée détenant quatre-vingt-dix-huit mille (98.000) parts sociales et la comparante sub 2) est l'associée commanditaire détenant deux mille (2.000) parts sociales de la société en commandite simple MICHELIN LUXEMBOURG SCS, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 96546, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas, dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 31 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1175, du 10 novembre 2003.

Les deux comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un million d'euros (EUR 1.000.000) représenté par cent mille (100.000) parts sociales de mille euros (EUR 1.000) chacune, ont déclaré au notaire se constituer en assemblée générale extraordinaire de la Société sans convocation formelle préalable, chacun d'elles confirmant avoir eu connaissance de l'ordre du jour au préalable et renoncer à tous droits, moyens et actions découlant de l'absence de convocation formelle.

L'assemblée se considérant dûment constituée et convoquée, a pris, à la suite des délibérations, à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 19 des statuts de la Société, afin de lui donner le contenu suivant:

" **Art. 19.** Le résultat net de la Société résultant de ses comptes annuels qu'il s'agisse d'un profit ou d'une perte sera comptabilisé d'office dans les comptes de profits et pertes des associés au pro rata de leur participation dans la Société.

Le bénéfice net sera distribué aux associés à moins que l'assemblée générale des associés décide de le reporter à nouveau ou l'affecter à une réserve.

Le Gérant peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes à condition que des comptes intérimaires aient été préparés par le Gérant au plutôt un mois avant un tel versement confirmant que suite à un tel acompte la valeur des actifs nets de la Société ne tombera pas en dessous du capital social, augmenté du montant de toutes les réserves desquelles aucun versement ne peut être fait. La prochaine assemblée générale annuelle des associés doit confirmer un tel versement d'acomptes sur dividendes. Si les dividendes intérimaires dépassent les montants des dividendes que les associés souhaitent verser pour une année donnée, le montant des dividendes intérimaires dépassé devra être considéré comme une distribution avancée des dividendes de l'année suivante".

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présent acte est évalué à environ EUR 1.000,- (1.000.- euros).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte français

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of December,

Before Maître Carlo Wersandt, notary public residing in Luxembourg,

There appeared:

1. The partnership Compagnie Financière Michelin, a partnership limited by shares governed by Swiss law, registered with the Service of the Register of commerce of the canton of Fribourg in Fribourg under the number CH-217-0-136115-2, with registered address at CH 1763 Granges-Paccot, 10 route Louis-Braille,

here represented by Maître Pierre Metzler, lawyer, residing at Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal given on December 14, 2009; and

2. The company NITOR S.A., a public limited liability company governed by Swiss law, registered with the Service of the Register of commerce of the canton of Fribourg in Fribourg under the number CH-217-0-136153-8, with registered address at CH 1763 Granges-Paccot, 10 route Louis-Braille,

here represented by Maître Pierre Metzler, lawyer, residing at Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal given on December 14, 2009.

The said powers of attorneys, after having been signed *ne varietur* by the attorney and the notary public, will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The two appearing persons stated that the appearing person sub 1) is the general partner holding ninety-eight thousand (98,000) partnership units and the appearing person sub 2) is the limited partner holding two thousand (2,000) partnership units of the limited partnership MICHELIN LUXEMBOURG SCS, having its registered office at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, registered with the register of commerce and companies Luxembourg under the number B 96546, constituted by a deed of Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, on 31st October 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, number 1175, on 10th November 2003 (the "Partnership").

The two appearing entities, represented as here above stated, representing the entire Partnership's capital of one million euros (EUR 1,000,000) represented by one hundred thousand (100,000) partnership units of one thousand euros (EUR 1,000) each, explained to the notary that they convene in an extraordinary general meeting of the Partnership in the absence of a prior formal convening notice, each of them confirming having had knowledge of the agenda in advance and waiving any rights, means and actions resulting from the absence of a formal convening notice.

The general meeting, considering itself validly constituted and called, upon deliberation, made with a unanimous consent, the following resolution:

Sole resolution

The general meeting resolved to amend article 19 of the articles of association of the Partnership, so as to give it the following wording:

" **Art. 19.** The net result of the Partnership shown in its annual accounts, be it a profit or a loss, will be automatically booked in the profit and loss accounts of the partners on a pro rata basis of their participation in the Partnership.

The net profit will be distributed among the partners, unless the general meeting of the partners decides that the profit be either carried forward or transferred to a reserve.

The Manager may pay out an advance payment on dividends provided interim accounts have been prepared by the Manager no earlier than one month prior to such advance payment confirming that as a result of such distribution the value of the net assets of the Partnership will not fall below the issued capital increased by the amount of any reserves out of which no distributions may be made. The next annual general meeting of partners shall confirm such payment of interim dividends. If any interim dividends exceed the amount of dividends that the partners wish to distribute for a given year, the excess amount of interim dividends shall be considered as paid on account of the dividend distribution of the following year."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Partnership incurs by reason of the present deed, is approximately EUR 1,000.- (one thousand euros).

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the attorney, the present deed is worded in French, followed by an English version and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, the latter signed together with the notary public the present deed.

Signé: P. Metzler, C. Versandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2009. LAC/2009/56013. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour expédition conforme - délivrée au Mémorial C pour publication,

Luxembourg, le 8 février 2010.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2010025080/114.

(100021544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

City-Prom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 58, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 92.636.

—
EXTRAIT

Monsieur Jean GREFF demeurant à 141, rue nationale F- 57 600 Forbach fait savoir qu'il a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société CITY PROM S.A, avec effet le 18/12/2008

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Dudelange, le 01/12/2009.

Jean GREFF.

Référence de publication: 2010024216/12.

(100020634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

IMEXAL s. à r.l. Alimentation Import-Export, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1527 Luxembourg, 54, rue Maréchal Foch.

R.C.S. Luxembourg B 17.264.

Cession de parts

Suite à une cession de parts en date du 8 octobre 1984, le capital de la société est réparti comme suit:

- La société Alinter S.A. avec siège social à Luxembourg 100 parts sociales
100 parts sociales

Luxembourg, le 3 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010024126/12.

(100020247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Project Bird GP ULC SCS, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 130.063.289,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 147.920.

L'actionnariat de la Société a été modifié suite à une augmentation de capital en date du 18 janvier 2010 par laquelle l'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 412.000 (quatre cent douze mille euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 129,651,289 (cent vingt neuf million six cent cinquante et un mille deux cent quatre vingt-neuf euro) à EUR 130,063,289 (cent trente million soixante-trois mille deux cent quatre vingt-neuf euro) par la création et l'émission de 412.000 (quatre cent douze mille) actions ordinaires B1, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes d'une telle catégorie.

Les 412.000 (quatre cent douze mille) actions ordinaires B1 nouvellement émises ont été souscrites et libérées par Stichting Administratiekantoor Bird DR 1, une fondation Néerlandaise, ayant son siège social au 140 Teleportboulevard, 1043 EJ Amsterdam, non enregistrée.

A la suite de l'augmentation de capital décrite ci-dessus, l'actionnariat de la Société est le suivant:

Actionnaires	actions ordinaires A	actions ordinaires B1	actions ordinaires B2	Actions préférentielles série A	Actions préférentielles série B
Platinum Equity Capital Partners-A International II, L.P.	2 678 016	0	0	4 321 152	3,793,936
Platinum Equity Capital Partners-PF International II, L.P.	2 738 429	0	0	4 418 633	3,879,524
Platinum Equity Capital Partners International II, L.P.	16 900 354	0	0	27 269 816	23,942,679
Platinum Bird Principals International, L.P.	5 579 200	0	0	9 002 400	7,904,035
Stichting Administratiekantoor Bird DR I	0	1 944 000	360 000	0	0
Stichting Administratiekantoor Bird DR II	3 804 000	0	0	6 138 000	5,389,114
Project Bird GP ULC	1	0	0	0	0
TOTAL	31 700 000	1 944 000	360 000	51 150 001	44,909,288

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2010

Signature.

Référence de publication: 2010024121/35.

(100020171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Opportunity Fund III Property XV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 123.385.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 20 janvier 2010

- 1) Monsieur Tim HORROCKS a démissionné de son mandat de gérant.
- 2) Monsieur Roger ELY, né à Hundleby (Royaume-Uni), le 17 janvier 1952, demeurant à PE26FQ Peterborough (Royaume-Uni), 53, Five Arches Orton Wistow, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 février 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Opportunity Fund III Property XV S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010024190/16.

(100020381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Opportunity Fund III Property XX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 123.381.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 20 janvier 2010

- 1) Monsieur Tim HORROCKS a démissionné de son mandat de gérant.
- 2) Monsieur Roger ELY, né à Hundleby (Royaume-Uni), le 17 janvier 1952, demeurant à PE26FQ Peterborough (Royaume-Uni), 53, Five Arches Orton Wistow, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 février 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Opportunity Fund III Property XX S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010024193/16.

(100020364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Lynebat Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.027.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 29 janvier 2010

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 29 janvier 2010, que:

Après avoir constaté que Monsieur Edouard Georges s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, en date du 29 janvier 2010, les Administrateurs restants ont décidé, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Jérôme Wunsch, employé privé, né le 14 juillet 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, comme Administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Edouard Georges, Administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

LYNEBAT LUXEMBOURG S.A.

François Georges / Peter Hamacher

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010024215/21.

(100020538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Opportunity Fund III Property XXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 123.388.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 20 janvier 2010

- 1) Monsieur Tim HORROCKS a démissionné de son mandat de gérant.
- 2) Monsieur Roger ELY, né à Hundleby (Royaume-Uni), le 17 janvier 1952, demeurant à PE26FQ Peterborough (Royaume-Uni), 53, Five Arches Orton Wistow, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 février 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Opportunity Fund III Property XXI S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010024194/16.

(100020363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Opportunity Fund III Property XXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 123.389.

—
Extrait décisions prises par l'associée unique en date du 20 janvier 2010

- 1) Monsieur Tim HORROCKS a démissionné de son mandat de gérant.
- 2) Monsieur Roger ELY, né à Hundleby (Royaume-Uni), le 17 janvier 1952, demeurant à PE26FQ Peterborough (Royaume-Uni), 53, Five Arches Orton Wistow, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 février 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Opportunity Fund III Property XXII S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010024195/16.

(100020361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Horizon Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.681.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 29 janvier 2010

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 29 janvier 2010, que:

Après avoir constaté que Monsieur Edouard Georges s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, en date du 29 janvier 2010, les Administrateurs restants ont décidé, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Jérôme Wunsch, employé privé, né le 14 juillet 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, comme Administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Edouard Georges, Administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

HORIZON PARTICIPATIONS S.A.

François Georges

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010024217/21.

(100020533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.